

## LA PREMIERE MADONE AMERICAINE

(D'APRÈS LES RELATIONS APPROUVÉES A ROME EN 1781)

**C'**EST dans les ateliers du ciel, par la main des anges ou de la Vierge Marie elle-même, que fut tracée l'image de la première madone américaine, *Nostra senora de Guadelupe*.

Voici dans quelles circonstances notre Dame et notre Mère donna cette marque d'amour au nouveau monde qui venait de surgir du sein des flots pour agrandir l'héritage du Christ Jésus.

Colomb, à défaut d'un trône, était déjà mort dans les fers. Luther, nom humain de Satan, nom saxon de Judas, avait déjà brisé avec le Dieu de son ordination.

Pour compenser les soufflets donnés sur la joue de l'Eglise par le prêtre apostat, des missionnaires à la suite du vaillant découvreur étaient accourus planter la croix en Amérique.

A l'ombre de ce divin drapeau, parmi les Indiens convertis au Mexique, on comptait en 1531, Jean Diégue de Quantitlan. Il était pauvre mais craignant Dieu. Il vivait avec sa femme Lucie et son oncle Bernardin. Par dévotion il allait chaque samedi en pèlerinage à Mexico dans l'église de Saint-Jacques. Pour s'y rendre il passait au pied d'une colline appelée *Tepejacac*, autrefois célèbre par le culte que l'on y rendait à la mère des grands esprits *Teonantrin*. Ce fut là que Marie décida de démontrer sa puissance de reine et sa bonté de mère.

Avant de transcrire cette page de nos chroniques resplendissantes dans leur vétusté, j'éprouve le besoin de dire merci à la Vierge aimée, car à part en Palestine sa patrie naturelle, et en France sa patrie d'adoption, en nul endroit Marie n'a daigné verser tant de condescendance et de tendresse: *non fecit taliter omni nationi*. Un samedi, 9 décembre de l'an 1531, au soleil levant, le pieux Diégué se rendait de Quanhtitlan à Mexico pour y satisfaire sa dévotion. Il était parvenu au pied de la colline, lorsqu'il entendit un concert mélodieux qu'il prit d'abord pour un ramage d'oiseaux. Le concert continuant, Diégué se détourne et aperçoit une nuée éclatante, bordée d'iris où se peignaient les plus vives couleurs. Pénétré de joie il s'arrête et contemple avidement ce spectacle. L'harmonie cessé, il s'entend appeler par son nom. Il distingue une voix qui part du sein de la nue. Il monte sur la colline et il voit un trône majestueux sur lequel était assise une vierge d'une incomparable beauté. Son visage était brillant comme le soleil: de ses vêtements jaillissaient des rayons d'une lumière si vive et en si grande abondance que les rochers des environs semblaient transformés en pierres précieuses.

— “Où vas-tu”? s'exclame la blanche vision, en s'adressant à Diégué.

— “Je vais, répond celui-ci, entendre la messe en l'honneur de Marie.”

— “Ta dévotion m'est agréable, ton humilité me plaît. Je suis cette Vierge, Mère de Dieu. Je veux que l'on me bâtisse ici un temple, où je répandrai mes bontés, et où je me montrerai ta mère, celle de tes concitoyens, et de ceux qui invoqueront mon nom avec confiance. Va de ma part trouver l'évêque et l'instruire de mon désir.”

On ne saurait se retracer une idée du saisissement du bon Indien.

Il court chez le prélat, et lui rend compte de ce qui était arrivé.

Monseigneur Jean de Zumarraga, religieux franciscain, doué de grandes vertus, écoute son récit avec attention. L'ingénuité de Diégue, le ton de conviction et de vérité qui l'animait donnaient une sorte de garantie à ses paroles. Mais ce n'en était pas assez pour fixer son jugement. Avant de rien entreprendre, il exige de plus sûrs témoignages de la volonté du ciel. Diégue confus se retire en silence. Il satisfait à sa dévotion à Mexico et il regagne son habitation tout occupé des événements survenus. Arrivé au chemin de la colline, quel n'est pas son étonnement d'y retrouver Marie! Elle le console et le renvoie à l'évêque. Celui-ci le reçoit de nouveau avec bonté, mais persiste dans sa première réponse. Il lui faut un signe assuré de la volonté du ciel.

Diégue revient à la colline et rend compte à la Vierge du discours du prélat.

La Vierge immaculée lui promet avec bonté un signe pour le lendemain. Diégue rassuré regagne son habitation. Là une épreuve inattendue, un chagrin domestique mêle son amertume aux douceurs dont son âme était inondée. Son oncle avait été surpris tout à coup d'une grave maladie. Il se trouve en proie à de vives douleurs. Désolé de ce contretemps et tout occupé des soins que le malade réclamait de lui, Diégue oublie la promesse faite à Marie, de retourner le lundi sur la colline. Le mal devenant de plus en plus alarmant, il part le mardi pour Mexico, dans le dessein d'en ramener un prêtre qui donne à son oncle les secours de la religion. En passant près de la colline il se rappelle son oubli, sa faute involontaire; et pour éviter les reproches qu'il croit mériter, dans sa simplicité il se détourne du chemin. Et cependant Marie se présente encore à lui et lui dit avec bonté: "Où vas-tu, mon enfant? quel sentier as-tu pris?" Le bon Mexicain, confus, se reconnaît coupable; il prie Marie d'attribuer le manque de parole à la maladie de son oncle. La Vierge lui pardonne et par un nouveau témoignage de bonté, elle lui annonce la guérison du malade. Quant au signe exigé par l'évêque, elle ordonne à Diégue de monter sur la hauteur,

d'aller au lieu où elle s'était montrée à lui le samedi, et d'y cueillir un bouquet de roses. (1)

L'ordre donné par Marie était de nature à étonner tout esprit raisonneur. Ce n'était pas la saison des fleurs. D'ailleurs le lieu était couvert d'épines et de broussailles. Mais Diégue avait une âme simple et droite. Mais la persuasion coulait des lèvres de la Vierge immaculée. Diégue ne sut qu'obéir à sa voix. Il gravit la colline et y trouve un parterre enchanté. Là les fleurs les plus fraîches et les plus éclatantes étonnent ses regards, il choisit à son gré dans la multitude et vient présenter à Marie ce qu'il a cueilli. Marie en fait un bouquet et charge son pieux serviteur de le porter à l'évêque. Diégue, fier de ce précieux dépôt, se met en chemin pour Mexico. Le message qui lui est confié absorbe toutes ses pensées et verse dans son âme un contentement ineffable.

Cependant les roses qu'il tenait cachées sous son manteau, répandaient au loin le plus doux parfum. Ce parfum le trahit. A son arrivée, les domestiques du prélat, attirés par l'odeur des fleurs, l'arrêtent et lui demandent avec curiosité quel est l'objet mystérieux qu'il porte avec tant de mystère. Diégue donne des réponses évasives et s'efforce de se débarrasser de leurs importunités. Mais ils triomphent de sa résistance et ils entr'ouvrent le manteau. La vue de ces fleurs les remplit d'étonnement. Devant l'évêque, instruit de tout, le villageois paraît et lui montre les roses.

Alors, à la grande surprise de tous les assistants et de Diégue lui-même, on voit empreinte sur le manteau l'image de Marie.

Le prélat et les personnes de sa maison n'ont pas plus tôt jeté les yeux sur cette peinture si vive qu'ils tombent à genoux et restent muets d'admiration. On expose l'image dans une chapelle et toute la ville s'y rend pour l'honorer.

(1) Dans la vie de sainte Rose de Viterbe, par Mabillon, dans celle de sainte Germaine Cousin, par Louis Veuillot, dans celle de la chère sainte Elisabeth de Hongrie, par Montalembert, de semblables miracles de roses sont relatés. On dirait que Marie, rose mystique des roseaies du ciel, aime à prendre cette fleur pour instrument parfumé de ses gloires.

Suivi d'un grand concours de peuple, le prélat se rend le jour suivant sur la colline et interroge Diégue en détail. Il veut savoir exactement l'endroit où la Vierge s'est montrée à lui. Diégue ne croit pas pouvoir le déterminer avec précision. Absorbé par le spectacle, il n'a pas examiné la place où il lui a été offert. Un nouveau prodige vient le tirer d'embarras. Une source, qui n'a cessé de couler depuis, jaillit subitement, et désigne le lieu de l'apparition.

Diégue avait parlé de la maladie de son oncle et des circonstances qui l'avaient accompagnée. Ce fut pour la prudence de l'évêque une nouvelle matière d'examen. On envoie des commissaires vers le malade et on le trouve rétabli. Le bon vieillard leur rapporte qu'au fort de la maladie et au moment où il attendait un confesseur, Marie avait daigné se montrer à lui, lui rendre la santé et lui dire qu'elle voulait être honorée dans son nouveau temple sous le nom de Notre-Dame de Guadeloupe. (1)

On remarqua l'impossibilité de tenter une peinture quelconque sur un manteau grossier comme celui de Diégue : et y fût-on parvenu elle n'aurait pu s'y conserver.

L'affluence du peuple continuant et augmentant chaque jour, l'évêque transporta la sainte image dans la cathédrale, en attendant qu'on lui eût bâti un sanctuaire. Celui-ci fut bientôt construit et les miracles multipliés attestèrent la vérité des faits dont l'humble serviteur de Marie avait été le témoin.

Un siècle et demi après, vers 1695, cette chapelle ne pouvant plus contenir la foule, on songea à bâtir une église près de l'emplacement miraculeux.

L'archevêque de Mexico, François de Aguiar et Seixas, en plaça la première pierre.

(1) C'était une nouvelle marque de la bonté de Marie. La plupart des Espagnols, fondateurs de l'empire du Mexique, étaient de l'Estrémadure, où l'on honore une célèbre image de la Vierge sous le titre de Notre-Dame de Guadeloupe.

Quelque chose d'analogue a eu lieu au berceau de la colonie canadienne, à Montréal. La vénérable sœur Bourgeoys a donné le vocable de Bon-Secours au premier sanctuaire de Ville-Marie, en souvenir d'un sanctuaire du même titre, très fréquenté en Normandie, pays originaire de nombreux Canadiens. Mais ici, la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, qui, dans le cours de sa vie, a joui de plusieurs apparitions de la sainte Vierge, n'avait pas reçu l'ordre immédiat de lui ériger un sanctuaire.

Le 1er mai 1709, la sainte image fut transférée dans le nouveau temple et on la plaça sur un trône d'argent. Les dons se multipliant de jour en jour, on construisit de riches autels. Un vice-roi du Mexique, Dom Buccarelli, entoura l'image d'une corniche en or.

En 1749 on fonda un chapitre pour desservir le sanctuaire. Le Mexique se consacra solennellement à Notre-Dame de Guadeloupe, et on établit une fête chômée pour le 12 décembre, sous le rite de première classe avec octave privilégiée. Benoît XIV étendit cette fête à tous les États du roi catholique.

Vers 1789, on a établi en plusieurs endroits d'Espagne et d'Italie, des confréries sous le nom de Notre-Dame de Guadeloupe. Dans l'église collégiale de Saint-Nicolas, *in carcere tulliano*, ce culte est particulièrement intense.

Nous avons eu récemment l'occasion de voir une reproduction de l'image miraculeuse: c'est le type traditionnel de l'immaculée Conception, avec le croissant, indice de la beauté originelle.

Au pied de la Vierge, la piété reconnaissante des Mexicains a gravé cette inscription: *Non fecit taliter omni nationi.*

Cette image est, pensons-nous, la plus antique madone américaine. La seconde est la madone de Notre-Dame de Pitié de Montréal: celle-ci date d'une époque antérieure, puisqu'elle est du 14e siècle, mais elle n'a été apportée en Amérique qu'en 1855 et ses origines sont plus modestes: ce sera le sujet d'un second article.

L'abbé Lelcu.



## L'IMPERIALISME ET LES MONOPOLES AUX ETATS-UNIS

---

**L**E mois de novembre dernier a vu presque toute l'Amérique du Nord en mouvement, pour le choix des hommes qui doivent présider à ses destinées. Le lendemain du triomphe du président McKinley a vu le triomphe de Laurier. Le Canada et les Etats-Unis se sont déclarés satisfaits de l'administration actuelle: démocrates et conservateurs devront donc, du moins pendant quelques années encore, rester " dans les froides régions de l'opposition." La province de Québec, après avoir maintenu sir Wilfrid à la tête des affaires du *Dominion*, est restée fidèle aux amis politiques de ce dernier dans l'administration provinciale.

Aux Etats-Unis, les deux champions de 96, se sont rencontrés, non pas peut-être sur le même terrain, mais avec les mêmes armes: l'un doué de sa populaire éloquence, l'autre entouré de l'influence du capital. En 96, on soumettait à l'appréciation du peuple américain l'opportunité de rétablir la frappe libre de l'argent, afin de maintenir sa valeur en lingots dans une proportion constante et déterminée avec l'or. Les partis démocrate et populiste s'étaient unis pour demander que la piastre d'argent vaille autant que la piastre d'or, non plus seulement à cause d'un *fiat* du gouvernement, mais intrinsèquement parce qu'elle pèse seize fois plus que la piastre d'or. Les deux métaux devaient donc être mesurés des valeurs dans la proportion de 16 à 1, être considérés comme monnaie de rachat, également propres à l'échange des produits, pouvant être employés l'un pour l'autre, au gré du débiteur ou de l'acheteur.

En dépit des belles thèses développées dans cette mémorable campagne en faveur du bimétalisme, malgré les pages éloquentes qu'il a quelquefois inspirées, l'urne électorale l'a renvoyé à ses spéculations. Mais l'éloquent défenseur de cette cause perdue, n'a pas voulu abandonner ce qu'il appelle une conviction, un principe, chez lui; et de même que Rome couronnait ses généraux vaincus parce qu'ils n'avaient pas désespéré de la patrie, ainsi le parti démocrate confia de nouveau ses espérances à ce jeune orateur qui s'était écrié dans son enthousiasme: "Non, vous ne crucifierez pas la nation sur une croix d'or."

D'autres événements s'étaient accomplis depuis 96. La République américaine, déjà à l'aise chez elle, avait allongé son bras puissant au delà des mers et rêvait des colonies. Vingt millions avaient acheté les Philippines dont les soldats américains font la conquête; l'Espagne se souciait peu de livrer sa marchandise; Porto-Rico se pacifiait à l'ombre du drapeau étoilé, et Cuba pour avoir son indépendance devait donner aux États-Unis des preuves de ses qualités administratives. Elle avait déjà montré à l'Espagne qu'elle sait se révolter; il lui faut maintenant montrer aux États-Unis qu'elle sait se gouverner.

A l'intérieur, un état de choses qui se manifestait déjà en 96, avait pris l'année dernière des proportions alarmantes, au moins pour le parti démocrate. Cet état de choses anormal, c'est la création de vastes syndicats qui monopolisaient la production, l'exploitation ou la distribution d'un ou de plusieurs articles du commerce ou de l'industrie. Plusieurs États ont des lois prohibant la formation des monopoles (*trust*); mais d'autres ont cru voir le moyen de s'enrichir ou de suppléer à l'insuffisance de leur territoire, en incorporant ces sociétés à plusieurs millions de capital, destinées à accaparer, qui les mines de fer et de cuivre ou les hauts fourneaux, jetant ces métaux dans l'industrie, qui les puits de pétrole ou les substances oléagineuses, afin que toutes les huiles appartiennent à une seule compagnie qui en fixe le prix aux consommateurs.



Ainsi la compétition entre les différentes manufactures pour créer à leurs produits un écoulement sur le marché, soit par la modicité de leurs prix, soit par la qualité de leurs marchandises; cette compétition est chose du passé. Si une marque spéciale de produits manufacturés s'écoule moins vite, d'autres ont un débit plus considérable; et la vente totale est toujours divisible entre les actionnaires proportionnellement à leurs mises.

Or le parti démocrate s'inscrivit officiellement, à la convention de Kansas City, contre l'idée d'impérialisme, et déclara la guerre aux monopoles. Il se présenta donc au scrutin anti-monopoliste et anti-impérialiste; programme d'*antis*, disaient en plaisantant les orateurs grassement payés des assemblées républicaines. On prétend qu'à la faiblesse inhérente à tout programme purement protestataire, on doit adjoindre pour cause de l'insuccès du candidat démocrate pourtant populaire, l'obstination avec laquelle il ne voulut pas se séparer de la frappe libre de l'argent; question déjà jugée, et moins que jamais, en 1900, susceptible de convaincre les masses.

En effet, les entrailles de la terre sont fouillées dans des régions jusqu'ici inhabitables pour satisfaire la cupidité de l'homme. Les puissances elles-mêmes dans leur ardeur de conquête, font sortir des banques des monceaux d'or, et ces millions empruntés ou collectés par des taxes spéciales sont jetés à la pelle pour armer, vêtir et nourrir les armées. Les fermiers pour ces causes spéciales tendant à augmenter la demande de leurs produits, reçoivent actuellement des prix rémunérateurs; peu leur importe donc les prédictions de l'avenir, même lorsqu'elles sont basées sur les meilleurs calculs théoriques.

L'attaque des démocrates contre l'idée impérialiste n'a pas été non plus aussi populaire qu'ils l'espéraient. Comment, en effet, demander au président qu'il donne la liberté à Aguinaldo et à ses *sauvages*, comme les appellent les journaux américains, lorsque tous les jours, chaque village, chaque hameau fait fête à un soldat qui en revient. Le peuple américain est tout à fait pratique; et l'idée d'aller se battre pour donner la liberté à de

pauvres persécutés est bonne comme prétexte à l'attaque, moins bonne comme conclusion après la victoire.

On rapporte qu'à la conférence qui suivit le traité de Paris, en 1783, un expansionniste sans doute, buvant à la santé de la jeune république, dont le traité reconnaissait officiellement l'existence, salua ainsi l'indépendance des Treize États dont la fédération formait le premier pays libre de l'Amérique du Nord: "Salut à la république des États-Unis, bornée au nord par l'Amérique anglaise, au sud par le golfe du Mexique, à l'est par l'océan Atlantique et à l'ouest par l'océan Pacifique." Luttant d'enthousiasme, un autre orateur se leva: "Salut, dit-il, à la nouvelle république, bornée au nord par le pôle boréal, au sud par le pôle austral, à l'est par le soleil levant et à l'ouest par le soleil couchant." Mais l'enthousiasme d'une fin de dîner trouva encore trop étroites pour la jeune république les limites du globe et des rayons de l'astre qui l'éclaire. Un troisième orateur se lève donc: "Salut, dit-il, à la république américaine, bornée au nord par l'aurore boréale, au sud par la précession des équinoxes, à l'est par le char primitif et à l'ouest par le jugement dernier." On n'a pas su si d'autres rêveurs ont pu imaginer pour la république américaine de plus vastes limites.

Or, il semble que, ramenés dans le domaine pratique et réel, ces rêves des glorieux fondateurs de la république des États-Unis, sont en voie de s'accomplir. Napoléon, pour rattacher à son empire quelques lambeaux de provinces, et redonner à la France ces rives si convoitées du Rhin, cède pour quelques millions à Jefferson un territoire capable de contenir cinq fois toute la France. Monroe proclame sa doctrine de l'"Amérique pour les Américains;" et sans paraître brusquer les choses, la politique américaine a toujours été de favoriser l'émancipation des colonies européennes qui forment partie du continent américain. Ces limites des deux océans et du golfe du Mexique, prévues par le premier orateur de la conférence de Paris, sont maintenant les limites naturelles, ce semble, et ré-

elles de la République américaine. Au nord, ces limites ne sont plus l'immensité des mers; c'est un filet d'eau qui arrête l'expansion américaine; ce sont des lacs, et plus loin, ce n'est plus qu'une ligne de convention à travers d'immenses prairies. Ces limites seront-elles franchies, et la république des États-Unis ira-t-elle un jour rejeter ses frontières jusqu'aux glaces polaires? C'est le secret de l'avenir, le secret de Dieu qui a en ses mains les destinées des nations comme des individus.

Cependant, malgré ces proportions immenses de la république actuelle, depuis que, jalouse des nations européennes, elle a voulu se bâtir des cuirassés pour sillonner les mers et protéger ses côtes, l'appétit des îles du Pacifique lui est venu. D'abord, dans sa sagesse, elle a décidé de s'incorporer Hawaï qui s'offrait, quitte à prendre ses précautions contre la lèpre. Plus tard, ennuyée d'avoir à ses oreilles la fusillade impuissante de l'Espagne, elle a mis cette nation en demeure de vaincre ou de s'en aller. Cuba, Porto-Rico, et j'allais dire les Philippines, ont été le prix de ce tour de passe-passe. Porto-Rico qui est déjà une belle île devait payer les frais de la guerre: les grands journaux quotidiens le disaient, même avant qu'un seul soldat américain y ait débarqué. C'est pour donner à Cuba un gouvernement autonome que la guerre a été entreprise, mais Cuba à le tort d'être la perle des Antilles; peut-être lui persuadera-t-on de rester dans l'Union, en lui donnant le divorce et la bible sans notes; en revanche, elle enverra au congrès un planteur américain et apprendra l'anglais. "Les Philippines," disaient les orateurs de la campagne électorale, "nous les avons payées de notre or, et nous en achevons la conquête; est-il possible que nous abandonnions ces contrées où tant de nôtres sont morts"... de la fièvre! Nous sommes maintenant en possession de territoires immenses et inépuisables; le drapeau américain peut-il reculer? Devons-nous le ramener honteusement des pays où il a flotté en vainqueur?" Et, à la dernière élection présidentielle, une majorité écrasante des électeurs se sont écriés: "Non! ce que nous avons conquis ou acheté, nous le garderons!"

Bryan, anti-impérialiste, a donc vu tomber son argumentation devant ce nouveau patriotisme introduit par le succès des armes. Si la question : devons-nous lever des armées pour aller à la conquête des Philippines? avait été soumise à l'appréciation du peuple, elle n'aurait peut-être pas rallié cent mille adhésions; mais quand on vient demander au peuple américain, s'il doit garder ce qu'il possède où est en train de posséder tout à l'heure, alors la question change d'aspect, et le fait de la possession cause un tel éblouissement qu'on ne fait plus attention au droit de posséder.

L'attaque contre les monopoles aurait dû, en théorie du moins, avoir un résultat plus décisif; mais outre qu'elle paraissait reléguée au second plan, à cause de l'importance attachée dans les deux camps à la question de l'impérialisme, cette attaque venait encore se heurter à la puissance inerte du fait accompli. Des monopoles, il y en a partout, dit-on. Le sucre est acheté par de puissants syndicats avant même qu'il soit retiré des plantes qui le produisent; la houille et l'antracite appartiennent maintenant à un petit nombre de capitalistes qui s'entendent pour en fixer le prix aux consommateurs; le fer et l'acier sont en deux ou trois mains, les huiles en une seule, et ainsi de suite des autres produits ou articles du commerce. Or, ces immenses syndicats ayant en leur possession un produit en entier et pouvant en fixer le prix aux consommateurs des États-Unis, dictant même aux détailliers le prix exigible sur chaque objet monopolisé, auraient dû, ce semble, voir se liguer contre eux la classe entière des consommateurs, dont l'intérêt est de rendre la compétition aussi grande que possible entre tous les distributeurs et manufacturiers des produits du commerce ou de l'industrie.

Cependant les monopoles n'ont pas été aux élections générales l'épouvantail que le parti démocrate voulait en faire.

On a constaté que le vote ouvrier a été plus démocratique que le vote des fermiers, sans toutefois montrer contre l'impérialisme et les monopoles une brutalité aussi grande qu'on s'y

attendait. Les fermiers ont déclaré par leur vote qu'ils étaient satisfaits de l'état de choses actuel. La température ayant été favorable, les terres ont donné un rendement au-dessus de la moyenne, au moins dans la plus grande étendue des terrains cultivés. Le prix des grains, sans être élevé, est cependant plus haut qu'il était les années précédentes. Un prix moyen et une récolte abondante suffisent à amener la prospérité au sein de la classe agricole, et si le président contribue peu à rendre les terres productives, hormis que ce soit par ses prières, il semble du moins qu'il bénéficie d'une bonne récolte et de l'aisance qu'elle amène, surtout lorsqu'il est question de sa réélection. La hausse générale des prix de ce qu'il achète, n'inquiète pas non plus le cultivateur, lorsque avec ses produits, il est en mesure de se procurer ce qu'il lui faut, et de payer en outre, quand il y a lieu, une annuité sur l'hypothèque attachée à sa propriété. D'ailleurs, bien que le fermier ait peu de sympathies pour la hausse commerciale des parts dans les syndicats des huiles, de l'acier ou des grosses compagnies de chemins de fer, il ne lui vient pas à l'esprit que M. Bryan pourrait autrement que par la violence et le socialisme, briser ces associations du capital. Les ouvriers s'organisent en associations, il est naturel, pense-t-il, que les capitalistes en fassent autant.

Le cas des monopoles paraît être aux fermiers un problème insoluble. La nature même de ces syndicats échappe à la surveillance et au contrôle de l'État. Cette situation absolument inattaquable était plaisamment caricaturée par le *Daily News* de Chicago. Une institutrice représentant la loi où l'autorité est en présence de l'écolier indiscipliné, "le trust." — L'institutrice peut bien arracher son soulier et donner à l'enfant une correction magistrale; elle sait où frapper pour que l'enfant n'ose exhiber les marques qui lui attireraient les sympathies, mais elle se trouve empêchée devant un défaut structural du *bad boy*, tout en tentacules et en tête, une intelligence d'élite, des yeux qui embrassent tout un pays, un appétit qui convoite même ce qu'il ne voit pas, mais aucun point de mire, suscep-

tible de recevoir la correction légale de l'autorité. L'impossibilité d'atteindre et de détruire les monopoles, voilà la grande raison qui a poussé beaucoup de voteurs à garder au pouvoir le parti qu'on accusait de les favoriser. A l'heure qu'il est, disait-on, les monopolistes nous laissent de quoi manger : si nous allons mettre à la tête des affaires un parti qui s'est engagé à leur faire la guerre, cette guerre inutile ameutera contre les fermiers tous les capitalistes. Il vaut mieux les laisser s'engraisser doucement de nos sueurs, que les exciter en les combattant à resserrer sur nous ces tentacules de pierre, que les démocrates leur attribuent. L'homme est ainsi fait : si vous n'avez pas un pouvoir sans conteste de le commander, il voudra connaître non seulement le but auquel vous voulez en venir, car il ne veut pas marcher à l'aveugle, mais même s'il approuve le résultat à obtenir, il veut encore peser les chances de réussite, afin de ne pas se lancer dans une entreprise inutile. La guerre aux monopoles n'a donc pas été déclarée, parce que premièrement, peu de monde en espérait une issue favorable, en second lieu, parce que nul n'était persuadé de l'urgence de cette opposition à outrance contre un état de choses si insidieusement établi qu'il paraît quasi naturel et à sa place dans un pays où l'âpreté au gain caractérise toutes les classes.

Le parti républicain voyait donc sans terreur approcher le temps des élections générales. Les campagnes venaient d'être dépouillées de leurs riches moissons, les greniers étaient remplis, les bestiaux partageaient allègrement autour des fermes une abondante provende, la classe agricole était prospère. Les ouvriers avaient aussi généralement de l'emploi. A Chicago, les constructeurs pourtant étaient en grève. Les mineurs de Pennsylvanie vinrent à leur tour asombrir ces belles perspectives, en refusant d'aller au travail. Jamais grève ne fut plus promptement réglée ; jamais grévistes n'obtinrent plus facilement leurs demandes. Les élections approchaient ; il importait que ces cent mille mineurs reprissent leur ouvrage avant le six novembre, de peur que leur cent mille voix ne devinssent en

désaccord avec l'opinion politique des propriétaires de l'an-thracite.

Voilà, après la lutte, les quelques raisons qui ont paru peser dans la balance et l'incliner vers le parti républicain et ses candidats aux fonctions gouvernementales. Les promesses de prospérité, de glorieux accroissement pour la République américaine, vont-elles se réaliser? L'avenir le dira. Dans tous les cas, le monde avait les yeux fixés sur cette lutte gigantesque. Les nations étrangères paraissent attacher à l'issue de ce tournoi, plus qu'un simple intérêt de curiosité, car les questions économiques qui avaient été débattues en public d'un Océan à l'autre, sont entrées, au moins chez les grandes nations industrielles de l'Europe, dans le domaine pratique.

La race anglo-saxonne voit augmenter ses appétits avec sa puissance et ses richesses. Afin de ne pas laisser ses capitaux oisifs, elle agrandit son champ d'exploitation. La mère part de son île à la conquête des continents; la fille s'éloigne de son continent, à la conquête des îles. La vapeur et l'électricité ont rapetissé le monde, et ces deux grandes nations en font le tour en quelques semaines, lançant sur des peuples dont hier encore elles ignoraient presque le nom (l'une d'elles du moins), leurs terribles machines de guerre, préambule obligé de la civilisation qu'apporte la puissance. Le vingtième siècle verra l'apogée de cette race forte et ambitieuse; en faudra-t-il un autre pour voir sa déchéance? Peut-être! Mais Dieu, en présence de qui les siècles se déroulent, rétribuera aux nations comme aux individus la récompense ou le châtement.

J.-E.-D. Levasseur.



## NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Suite)

### CHAPITRE HUITIÈME.

LES EX-VOTO DES HURONS A LA SAINTE VIERGE.

**I**L est question, dans ce chapitre, des vœux et des présents adressés à diverses reprises par les Hurons, à quelques-uns des sanctuaires les plus célèbres de la sainte Vierge en Europe. Le promoteur de ces vœux fut presque toujours le même père et missionnaire pieux et zélé, celui que le P. de Rochemonteix appelle avec admiration “l’enthousiaste Chaumonot.”

A peine arrivé à Québec, le 1<sup>er</sup> août 1639, sur le même vaisseau qui amena Marie de l’Incarnation et les hospitalières fondatrices de l’Hôtel-Dieu de Québec, ainsi que les pères Poncet et Vimont, il est rendu à son poste au pays des Hurons, dès les premiers jours de septembre suivant.

Plein de tendresse et de dévouement pour ses bien-aimés néophytes, il veut les faire bénéficier des trésors spirituels dont jouissent les fidèles de l’ancien monde. Mais il veut surtout en faire des enfants de prédilection de la Reine des cieux, dont il est lui-même le fils privilégié, puisqu’il lui doit tout : sa guérison, sa conversion et sa vocation. Aussi profite-t-il de toutes les occasions pour provoquer des marques de dévotion et de reconnaissance envers sa céleste protectrice, et obtenir, en retour, pour ses ouailles, une pluie de faveurs maternelles.



## VŒU DES HURONS A LA SAINTE VIERGE, PATRONNE DES CONGRÉGANISTES DE PARIS.

Le premier vœu de ce genre que mentionne l'histoire est celui des congréganistes hurons de Sainte-Marie en l'île d'Orléans, à la congrégation des messieurs établie à la maison professe des Jésuites, à Paris. <sup>(1)</sup>

Ce fut en 1654 <sup>(2)</sup>. Le collier de porcelaine ou *ouampum* qu'ils offraient à la sainte Vierge portait cette inscription, en lettres noires ou violettes sur fond blanc : AVE MARIA, GRATIA PLENA. <sup>(3)</sup>

Une lettre, dictée par les congréganistes et écrite par le P. Chaumonot sur une écorce de bouleau, accompagnait l'offrande <sup>(4)</sup>. Ils y joignirent une petite prière en langue

(1) " Cette congrégation, dit le P. Martin (*Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 119) s'intéressait depuis longtemps à la conversion des Hurons. Nous trouvons qu'en 1638, elle entretenait un des jeunes Hurons qu'on élevait à Québec pour en faire un jour des catéchistes." (*Relation*, 1639.)

(2) Dans l'*Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 120, une faute d'impression fixe la date de cet envoi à 1664. Les Hurons quittèrent l'île d'Orléans en 1656.

(3) " Nous appeions colliers des grains de porcelaine enfilez d'environ deux pieds de long, sur trois à quatre pouces de large, arrangez d'une telle manière qu'ils font diverses figures. C'est leur écriture pour traiter de la paix, pour faire des ambassades, pour déclarer leurs pensées, pour apaiser les Procez, pour faire quelque entreprise, pour juger, condamner ou absoudre; ils servent d'ornemens aux jeunes guerriers lors qu'ils vont à la guerre, ils en font des bracelets et des ceintures qu'ils mettent sur leurs chemises blanches. Ces Porcelaines viennent de la côte de Manathe, en la Nouvelle York. Ce sont des Bourgos ou Colimaçons, qui sont blancs ou violets, tirant sur le noir, qu'ils scient avec une pierre à fusil, dont ils font des grains un peu longs et qu'ils percent; cela aussi tient lieu de monnoye." (*De LA POTERIE, Hist. de l'Amérique septentrionale*, tome I, p. 333). Le nom sauvage de cette espèce de porcelaine est *Sampum* ou *ouampum*, que les Anglais écrivent *wampum*.

(4) Voici la traduction de la lettre huronne adressée à messieurs les congréganistes de Paris par leurs confrères de l'île d'Orléans. Le P. Chaumonot, qui en fit la version française, l'adjoignit au texte original écrit sur écorce de bouleau.

" Mes frères, nous vous honorons sans feintise. Ce n'est que depuis un an que notre esprit s'est ouvert et que nous avons pris les pensées d'honorer Marie la mère de Jésus, ce fut lorsqu'on nous dit qu'il y avait, dans tous les lieux du monde, des assemblées qui se formaient pour lui dire dans le fond de l'âme : oui, mère de Jésus, tu vois mon cœur, et tu vois qu'il ne ment pas quand il te dit : Marie, je te veux honorer ! On nous dit qu'à Paris, où vous êtes honorés des hommes, il y a plaisir de vous voir, que vous mêttez tout votre honneur à honorer la Vierge. Vous nous avez devancés, et nous voulons

huronne, prière naïve et touchante dont voici la traduction :

“ Recevez, ô dame du ciel, ce présent que vous offre l'élite de vos serviteurs hurons. C'est un collier plein de mystère : il est composé de nos plus fines perles. Il est animé et enrichi de la voix et du salut que l'ange Gabriel vous a offert autrefois. Nous n'avons rien de plus précieux dans nos mains, ni rien de plus saint dans notre cœur pour vous être présenté, et pour obtenir le ciel par votre moyen.” (1)

vous suivre. La mère de Jésus, qui regarde les pauvres, vous a poussés à ne les pas mépriser.

Depuis plusieurs années, vous nous avez envoyé de riches présents. Nous nous sommes assemblés, et nous avons dit : Qu'enverrons-nous à ces grands serviteurs de la Vierge ? Nous avons dit : Ils n'ont en rien besoin de nous, car ils sont riches ; mais ils aiment la mère de Jésus : envoyons-leur un collier de notre porcelaine où est écrit le salut qu'un ange du ciel apporta à la Vierge. Nous avons dit autant de chapelets, en l'espace de deux lunes, qu'il y a de grains dans le collier : un grain de porcelaine noire en vaut deux de blanche. Présentez-lui ce collier, et dites-lui que nous la voulons honorer autant que vous, mais nous n'avons pas tant d'esprit que vous pour servir Dieu. Si la mère de Jésus demande à son Fils qu'il nous donne vraiment l'esprit qu'il faut pour l'honorer, c'est alors que nous l'honorerons davantage. Vous en serez bien aises, en la même façon que nous sommes bien aises que vous l'honorez mieux que nous. Un laboureur est content quand il voit tous les épis de son champ bien mûrs. Cela l'attriste s'il en voit quelques-uns qui ne soient pas mûrs, quand il faut les cueillir. Vous autres qui honorez la Vierge de tout votre cœur, elle vous regarde comme des épis de son champ mûrs pour le ciel. Nous autres qui n'avons pas encore d'esprit et qui ne faisons que commencer à servir la Vierge, elle nous regarde comme des épis qui ne sont pas encore mûrs. Cela l'attriste. Puisque vous l'aimez, demandez à Jésus que tout le champ de la Vierge soit mûr comme il faut pour le ciel, afin qu'elle soit contente.

“ Priez pour nous quand vous direz vos chapelets. Nous prions pour vous, disant les nôtres. Nous sommes frères, puisque la mère de Jésus est notre mère aussi bien que la vôtre. Elle nous aime, et nous voulons l'aimer.

“ Voilà ce que nous avons prié *Hechon* (a) de vous écrire pour nous, car nous savons parler, mais nous ne savons pas écrire.

“ Mes Frères,

JACQUES OACHON, Préfet.

LOUIS TAIERON

JOSEPH SONDOUSKON } les deux assistants

vous honorent et vous saluent sans feintise.

“ En l'île d'Orléans, près Québec, en la Nouvelle-France.”

On lisait sur l'adresse : “ A Messieurs de la Congrégation de Notre Dame, en la maison professe de la Compagnie de Jésus, à Paris.

De la part des chrétiens hurons de la Congrégation de Sainte-Marie.” (MARTIN, ouvrage cité, p. 120.)

(a) C'était le nom en langue huronne du P. Chaumonot et du P. de Brébeuf.

(1) MARTIN, ouvrage cité, p. 120.

## VŒU DES HURONS A NOTRE-DAME DE FOY.

“ Nous crûmes, dit le P. Chaumonot, que nous devons remercier le P. de Véroncourt de nous avoir envoyé une Notre-Dame de Foy. Pour cela, je lui fis faire un collier de porcelaine blanche et noire, où étaient ces paroles : BEATA QUÆ CREDIDISTI <sup>(1)</sup> (Luc, I. 43.), le fond du collier étant en porcelaine blanche, et les lettres, de noire. Nous priâmes le Père de la présenter de la part des Hurons à l'originaire de Notre-Dame de Foy, près de Dinant.” <sup>(2)</sup>

Le présent des Hurons fut reçu fort solennellement par les Jésuites de Dinant et la population de l'endroit, comme le témoigne la lettre suivante par laquelle on accusait réception de l'offrande. Les cérémonies qui eurent lieu à cette occasion y sont racontées en détail. Cette lettre, dont le texte original est écrit en caractères noirs et rouges sur une grande feuille de parchemin est datée du 12 juillet 1672. Elle parait pour la première fois. <sup>(3)</sup>

LES ENFANTS DE NOTRE DAME <sup>(4)</sup>

DE FOY PRÈS DE DINANT, SUR LA RIVIÈRE DE MOEUSE, A CEUX  
DE NOTRE DAME DE FOY, EN CANADA, SALUT.

*Nos très chers Frères, en la Foy, qui a fait, que Marie est Mère de Dieu, et la nôtre ; Nous, ses enfans, et tous frères en Jésus et Marie.*

Le jour de la Visitation de Nostre MÈRE VIERGE, de cette année, 1672, les Pères de la Compagnie de Jésus, de

(1) “ Vous êtes bienheureuse d'avoir cru.”

(2) Martin, ouvrage cité, p. 178.

(3) Ce document précieux appartient aux archives paroissiales de saint Ambroise de la Jeune-Lorette.

(4) Au-dessus du titre, sous des couronnes dessinées à l'encre, on voit les monogrammes I H S et M R A.

Dinant, sur Meuse, nous ont apportés, sur un Char de Triomphe, le Beau Collier, la rare Ceinture et Saint Vœu, que votre fervente Dévotion a icy envoyé à nostre très-aymée Dame de FOY : La Baronie de Celles, en armes, et nostre Clergé, de FOY, en habits sacrés, avons esté rencontrer la triomphante procession des Pères Jésuites, de Dinant, avancée désia à mi-chemin ; ce fut là que Monsieur le Pasteur, de FOY, estant monté sur le Char de Triomphe, entre deux Canadois, donna la Bénédiction à un peuple innombrable, qui couvrait une vaste campagne, avec l'Image de Nostre Dame de FOY.

Lors la Compagnie, de Celles, (elle porte 500 hommes), avec la Cavallerie des Ecoliers des Pères Jésuites, de Dinant, salua Nostre Dame de FOY, qui estait venue rencontrer vos beaux présents, par une descharge générale : Cela fait, des deux processions, on n'en fit qu'une, et on vint droit à FOY, ou pendant la grande messe, au fanfar de quatre trompettes et au tintamar des grosses boëttes, on offrit vos chers Présents ; on lut votre Vœu ; on bénit les bontés de MARIE, qui vous a fait tant de faveurs, et on admira vostre Dévotion, qui la révèrez tant et de si loing, par les honneurs que vous lui rendez, et les rares Présents que vous lui faites. Que si la fille de Notre Dame de FOY, en Canada, est si libérale, envers sa MÈRE, nostre Dame de FOY, près Dinant, la mère ne veut point paraître moins libérale envers sa chère fille, et nouveaux enfans que la fille et ses bien-aymés enfans, envers leur mère, et si elle en a reçus des présents, elle en renvoye à sa chère Fille, et à ses nouveaux et bien-aymés enfans : ce sont trois robes qui lui ont été icy présentées, et un chappellet de pierres de son champ, qui servira de Collier, à sa bien-aymée Fille du Canada, vous suspendrez les robes, (s'il vous plaît,) près de son Image, comme nous avons suspendu vos chers Présents près et devant notre Saincte Dame de FOY ; du reste nos très chers Frères, en Jésus et

Marie, et en la Sainte Foy, que la vigoureuse Foy de nostre VIERGE MÈRE nous a impétré, poursuivez courageusement à aymer fervemment, et à honorer dignement MARIE, vostre et nostre Bonne Mère, et si vous suivez nos conseils, comme de vos frères aînés, n'oubliez jamais d'aymer tendrement et constamment l'Aînée Dame, et source de nostre Foy : PRIONS-LA les uns pour les autres, afin que par son moyen nous soyons un jour tous ensemble au ciel, ou nous nous connoîtrons, en la chère Compagnie de Nostre Dame, qui lors ne sera plus, de Foy : (Car lors nous voyrons tout à découverts) mais de GLOIRE, que la Foy nous aura acquise. AINSI SOIT-IL, c'est le souhait, et l'espoir de ceux, qui vous sont

Nos tres Chers Frères, de Canada,

Très-humbles serviteurs, et très-affectionnés

frères, en Nostre Dame de Foy.

Les Enfants de Nostre Dame de Foy, près de Dinant, sur Moeuse.

De la part, et au nom de tous les Enfants de Nostre DAME DE FOY, et nomément de NOBLE ET ILLUSTRE Seigneur. MESSIRE CLAUDE FRANÇOIS, Baron de CELLES, et de Revd Sr Perpété Noyzet, Abbé de Lesse, tous deux Administrateurs de *Nostre Dame* de FOY, et des Pères Jésuittes, de Dinant, et de Ven<sup>ble</sup> M<sup>tre</sup> Henry Jacquet, Pasteur de Nostre Dame de Foy, de M<sup>tre</sup> Paul Purlaux, et M<sup>tre</sup> Pierre Wespín, Pœnitentiaires du dit lieu.

Fait à Nostre Dame de Foy, près de Dinant, sur Moeuse : 12<sup>me</sup> juillet 1672.

(signé)      Henrv Jacquet, pasteur de Foy.  
Jean Lamber Colart, scripsit.

## VŒU DES HURONS A NOTRE-DAME DE LORETTE, EN ITALIE.

Cet *ex-voto* des Hurons à la sainte Vierge leur Patronne fut le second qu'ils lui adressèrent durant leur séjour à Notre-Dame de Foy. C'est toujours le Père Chaumonot qui est l'inspirateur de ces témoignages de piété filiale envers Marie. C'est toujours son projet d'une Nouvelle-Lorette qui évolue dans son âme désireuse de consacrer par un monument durable le souvenir de la *sainte maison*, et sa reconnaissance pour la triple grâce qu'il y a reçue.

"Ayant, dit-il naïvement, appris par un imprimé <sup>(1)</sup> la manière dont on avait reçu notre présent à Notre-Dame de Foy, je formai le dessein d'en envoyer autant à Notre-Dame de Lorette. Aussi, depuis mon départ d'Europe, je conservais toujours le désir de procurer en Canada, à la sainte Vierge, une maison bâtie sur le modèle de la vraie maison, transportée de Nazareth en Dalmatie. et de Dalmatie en Italie.

"Je fis donc faire par mes Hurons un beau grand collier de porcelaine ; la blanche en composait le fond, et la noire, en lettres bien formées, exprimait ces divines paroles : AVE MARIA, GRATIA PLENA (Luc I, 28). <sup>(2)</sup> Le P. jésuite, pénitencier des Français, auquel on l'avait adressé, le fit enchâsser dans un cadre doré, avec une inscription <sup>(3)</sup> qui marquait que la nation huronne, nouvellement convertie à la foi, offrait ce présent à la mère de Dieu. Messieurs les chanoines et les autres officiers de la sainte

(1) Ne serait-ce pas la lettre qui précède, et dont les caractères, dans l'original, ressemblent souvent à ceux de l'imprimerie ? La mémoire de l'autobiographe n'avait plus sa fraîcheur d'autrefois.

(2) MARTIN, ouvrage cité, p. 193, où l'on trouve l'importante note suivante : "Le procès-verbal de la réception de ce collier à Lorette est daté du 17 juillet 1674, et signé par le chancelier Barthélemi Guillon. Il y est dit que l'inscription était : ECCE ANCILLA DOMINI : FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM. Le P. Chaumonot qui écrivait son autobiographie 14 ans plus tard avait sans doute oublié sa première inscription."

(3) Voir plus loin cette inscription.

maison de Lorette le reçurent avec beaucoup de marques d'admiration et de reconnaissance, et je ne doute point que la bienheureuse Vierge ne l'ait encore mieux reçu, puisque peu d'années après, <sup>(1)</sup> elle me fit naître l'occasion et les moyens de lui bâtir une Lorette dans les forêts de la Nouvelle-France, à trois lieues de Québec. Ah ! mère de grâce ! que ne suis-je capable de vous en rendre tous les jours des millions d'actions de grâces, surtout lorsque j'ai le bonheur d'y célébrer la sainte messe. ” <sup>(2)</sup>

D'après l'auteur d'une notice déjà citée <sup>(3)</sup> le collier des Hurons devrait encore se trouver à Lorette, au trésor de la *santa casa*. Monseigneur Plessis, qui s'y rendit en pèlerinage en 1819, aurait vu, “ attaché à la muraille de la sainte maison, cet *ex-voto* du Canada. ” Comme il n'y avait ni date ni procès-verbal de ce don, l'illustre prélat, qui n'avait point vu les relations de ce fait, ne put satisfaire la pieuse curiosité de ceux qui lui en demandaient l'explication.

Une copie du procès-verbal en question a été retrouvée depuis. Elle provient des archives de la mission des Jésuites au Canada et appartient au séminaire de Québec. <sup>(4)</sup>

(1) La chapelle de l'Ancienne-Lorette, bâtie sur le modèle de la *santa casa*, fut ouverte et bénite le 4 novembre de cette même année, 1674.

(2) *Autobiographie du P. Chaumot*, pp. 193 et 194.

(3) Messire P. J. Bédard, dans *La Kermesse*, p. 108.

(4) Voici le texte latin de ce procès-verbal, emprunté à MERLET (*Histoire des relations des Hurons et des Abénaquis du Canada avec N. D. de Chartres*, 1858, page 6). Le savant auteur de cette monographie fait précéder le texte du commentaire suivant, où le lecteur canadien remarquera une confusion de lieux, due sans doute à la distraction. “ Déjà, en 1674, les Hurons avaient offert un collier semblable (à l'*ex-voto* de Chartres) à l'église de Lorette, *chef-lieu de la mission* !! C'est ce que témoigne un certificat joint aux autres pièces de la correspondance, et ainsi conçu :

“ Ego infra scriptus Bartholomæus Guissonnus, cancellarius testor Reverendum Patrem Quintinum Quenisset, pœnitentiarum apostolicum pro natione Gallicâ in ecclesia cathedrali sanctæ domus Lauretanæ, tradidisse mihi pro sanctâ domo præ dictâ, idque nomine piæ ac ferventis Huronum missionis in Novâ Franciâ, votivum munus ex porcellanâ, faciem videlicet oblongam, ex granis albis nigrisque, miro barbaræ gentis arificio itâ contextam ut in eâ grandiori caractere nigro, voces istæ beatissimæ Virginis ad angelum, efformentur: ECCE ANCILLA DOMINI, FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM. In quorum

Ce document est d'autant plus précieux que toute autre preuve de l'authenticité du texte inscrit sur le collier offert à Lorette, a disparu, comme on le verra plus loin. Lorsque Mgr Plessis se rendit à Rome pour son voyage *ad limina*, il fit un détour pour aller en pèlerinage au sanctuaire de Lorette. La relation manuscrite de son voyage nous révèle les sentiments de piété dont sa grande âme était remplie dans cette circonstance mémorable. Laissons sa plume vénérable redire au lecteur ces détails inédits bien propres à l'intéresser et lui faire aimer davantage la Madone de Lorette.

“ Quelle satisfaction, écrit l'illustre et saint prélat, de célébrer les saints mystères dans la même maison, entre les mêmes murs où Dieu le Fils s'est fait homme pour nous ! Qu'il est vénérable cet autel où un Charles Borromée, un François de Sales, un Philippe de Néri, où tant de souverains Pontifes, notamment celui qui règne aujourd'hui, <sup>(1)</sup> ont successivement offert l'Agneau sans tâche ! Ce fut à Jésus incarné et par l'intercession de sa sainte Mère que l'évêque de Québec offrit son diocèse et le mit tout entier sous la protection de Dieu d'une manière plus spéciale que jamais. Il lui recommanda tout son clergé, depuis le coadjuteur <sup>(2)</sup> jusqu'au dernier tonsuré, plus par-

*fidem has ei litteras manu meâ subscriptas et sigillo sanctæ domus Lauretaræ munitas dedi. Laureti, die 17a mensis julii, 1674.*

“ Bartholomæus Guissonus cancellarius, mea propria manu subscripsi.

“ Je soussigné, Barthélémi Guisson, chancelier, certifie que le révérend Père Quentin Quenisset, pénitencier apostolique pour la nation française dans l'église cathédrale de la sainte maison de Lorette, m'a remis pour la susdite sainte maison, au nom de la pieuse et fervente mission des Hurons dans la Nouvelle-France, un présent votif en porcelaine, à savoir une forme (figure ou bande) oblongue, de grains blancs et noirs, composée avec une merveilleuse industrie par cette nation barbare, de manière que ces paroles de la bienheureuse Vierge à l'ange y soient formées en lettres majuscules : VOICI LA SERVANTE DU SEIGNEUR, QU'IL ME SOIT FAIT SELON VOTRE PAROLE.

“ En foi de quoi j'ai donné cette lettre signée de ma main et munie du sceau de la sainte maison de Lorette. Lorette, 17<sup>e</sup> jour de juillet, 1674.

Je, Barthélémi Guisson, chancelier, ai signé de ma propre main.”

(1) Pie VII.

(2) Mgr Bernard-Claude Panet.



ticulièrement ceux qui, employés dans les missions lointaines, portent le poids du jour et de la chaleur. Il le pria qu'en son absence il n'y aurait dans le diocèse aucun de ces événements malheureux dont les ennemis de la religion sont si empressés de se prévaloir contre elle. Il mit aux pieds de la sainte Vierge toutes les communautés religieuses qui sont sous sa juridiction, afin qu'elles puissent croître en ferveur et en piété. Il demanda le succès des affaires qui lui avaient fait entreprendre le voyage d'Europe. Enfin, sans oublier ses besoins particuliers, il fit une mémoire spéciale de ceux de ses diocésains qui avaient pris intérêt à son départ et priaient pour la prospérité de son voyage." (1)

Le précieux manuscrit qui révèle ainsi à la postérité la sollicitude pastorale du grand évêque de Québec, nous a également transmis le texte de la pièce qui accompagnait l'offrande des Hurons à Lorette. C'est providentiel ; car nul autre document ne la mentionne, et l'original lui-même, vu par monseigneur Plessis en 1819, a disparu. Des recherches spéciales, faites tout récemment au trésor de la *santa casa*, pour découvrir le collier de porcelaine et l'acte de consécration dont il était accompagné, ont été totalement infructueuses. Il n'en reste aucun vestige ni souvenir. On croit que cet *ex-voto* a subi " le même sort que tout ce qu'il y avait dans le trésor et même dans la sainte maison, au commencement de ce siècle, et que tout fut volé par Napoléon et ses *braves gens*." Ce pillage est parfaitement authentique, et maint autre sanctuaire de l'Italie a été victime de pareil vandalisme. "En 1796, tout ce qui n'avait pu être transporté à Rome fut enlevé par Bonaparte et ses soldats. Entre les lampes qui brûlaient dans la *sainte maison*, il y en avait 36 d'or massif, entre lesquelles une du poids de 40 livres, donnée par la répu-

(1) *Voyage de Mgr J. O. Plessis, en Europe*, 3e partie, p. 92, manuscrit conservé aux archives de l'archevêché de Québec.

blique de Venise. Tout cela fut enlevé. Le général ne s'en rapporta pas à ses soldats.... On assure que ce fut par ses mains que la statue de la sainte Vierge fut arrachée de sa niche, comme pièce d'ancienne sculpture, et fut condamnée à faire le voyage de France, d'où elle n'est revenue qu'après la restauration de Louis XVIII." (1)

Tout objet de valeur, même le modeste collier de *ouampum* des Hurons de Notre-Dame de Foy, au Canada, avait disparu, quand Monseigneur Plessis visita "le Trésor où de nouvelles offrandes" commençaient "déjà à regarnir les tablettes évacuées."

Le collaborateur de l'*Abeille* fait donc erreur dans une étude sur la "maison de Lorette," quand, énumération faite des richesses du nouveau Trésor, il ajoute : "Je dois dire que le Canada a eu son *représentant* parmi ces offrandes : l'on voit dans une armoire un cœur et deux cadres d'argent que les Hurons offrirent en 1684 (1673) à la patronne de leur petit village. *Sur les cadres* est écrite en latin et en français la consécration qu'ils firent alors de leurs personnes." (2)

Mais l'illustre voyageur va lui-même raconter sa précieuse découverte et faire connaître au lecteur le texte même de la prière des Hurons, transcrite de sa propre main et ainsi religieusement conservée à l'histoire.

"En parcourant le trésor, écrit-il, l'évêque de Québec fut très surpris de trouver affichée dans un trumeau la prière suivante qui s'y conserve en français et en latin, avec ce titre :

(1) *Voyage de Mgr Lussis en Europe*, p. 96. On peut se faire une idée de la richesse du Trésor de Lorette par les détails suivants puisés à la même source : "Un seul collier de rubis et de diamants envoyé par Louis XIII, était estimé à 60,000 piastres, Anne d'Autriche, reine de France, y avait fait représenter Louis XIV son fils, sous la forme d'un enfant d'or offert par un ange d'argent. Les villes de Milan, de Boulogne et douze autres y étaient représentées en argent, ainsi que le château de Vincennes. Une seule chasuble était chargée de 7,000 perles et pierres précieuses." (p. 76.)

(2) *L'Abeille*, 4 mai 1860. Ce travail est signé A. H. G. Les italiques n'existent pas dans l'original. Quant au cœur en argent, on ne le trouve mentionné nulle part ailleurs.

VŒU DE LA NATION HURONNE ENVOYÉ A LAURETTE POUR SUPPLIER LA BIENHEUREUSE VIERGE DE PROCURER LA CONVERSION DES SAUVAGES DE TOUTE LA NOUVELLE-FRANCE, L'AN 1673.

O Marie, servante de Dieu par excellence, comme nous avons appris que toutes les nations qui ont eu, avant nous, le bonheur de se soumettre à votre domaine, vous envoient pour marque de leur reconnaissance, quelque régale de ce qui est le plus estimé parmi elles ; nous avons cru que nous étions obligés de les imiter en vous offrant ce que nous avons parmi nous de plus précieux : et comme notre pauvreté ne nous fournit rien qui le soit davantage que notre porcelaine, laquelle est parmi nous ce que sont les perles parmi les peuples les plus riches, nous avons tous conspiré ensemble par un consentement général de vous en préparer un collier et d'y graver vos propres paroles qui vous ont élevée à la dignité de mère de Dieu. Nous désirons que ces caractères de porcelaine tiennent la place de nos cœurs et qu'ils soient un témoignage immortel de la part que nous prenons à toutes vos grandeurs. Souffrez donc, sainte Vierge, que nous vous fassions ce petit présent. Ce sont tous vos sujets de ce nouveau monde qui viennent vous rendre hommage et vous reconnaître pour reine dans une maison où vous ne vouliez être qu'une servante.<sup>(1)</sup> Vous ne verrez jamais ce collier, répétant les plus nobles et les plus puissantes paroles que vous ayez prononcées, que vous ne pensiez aux intentions et aux désirs de ceux qui vous l'ont présenté, et que cette vue ne vous excite à les regarder d'un œil favorable et à les secourir en toutes leurs nécessités. Ainsi soit-il.

(1) Touchante allusion aux paroles de Marie tracées sur le collier : *Voici la servante du Seigneur, etc.*

E. St-G. Lindsay, Trc.

(A suivre)

# LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

---

(Suite)

---

IX

L'année 1675 vit revenir en Canada Monseigneur François de Montmorency-Laval, avec le titre d'évêque de Québec.

Par sa bulle du 1er octobre 1674, le pape Clément X avait nommé Mgr de Laval évêque de Québec et suffragant immédiat du Saint-Siège. " Louis XIV désirait obtenir que le diocèse de Québec appartint à la province ecclésiastique de Rouen, et avait ordonné à son ambassadeur à Rome, de presser cette mesure; mais le Souverain Pontife s'y était constamment refusé, et l'avait enfin emporté. La longue discussion qui avait eu lieu à ce sujet était une des causes qui avaient si longtemps retardé l'érection du diocèse de Québec et l'émission des bulles du premier évêque de ce siège. L'on doit ici avouer que les regards du Souverain Pontife pénétraient bien plus avant dans l'avenir que ceux du grand roi. Louis XIV s'occupait du royaume de France; Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le temps; séparée de la mère patrie par l'océan, elle pourrait être arrachée à la France par l'Angleterre, si puissante déjà en Amérique; que serait alors devenue l'église de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen et à en dépendre? Mieux valait établir de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef suprême de l'Eglise catho-

lique; mieux valait établir des liens qui ne pourraient être brisés ni par le temps, ni par la force; et Québec pourrait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses qui seraient tirés de son sein." (1)

En même temps que le prélat, et dans le même vaisseau, arriva à Québec, au commencement du mois de septembre de l'année 1675, un personnage qui devait jouer un rôle important dans la colonie: Jacques Duchesneau, intendant de justice, police et finances dans "les pays de Canada, Acadie, île de Terre-neuve et autres pays de l'Amérique septentrionale," chargé par le roi de continuer le système inauguré avec Jean Talon, puis interrompu pendant trois années, mais qui devait désormais être maintenu jusqu'à la fin du régime français.

L'intendant était en réalité le gouverneur civil de la colonie, dont le gouverneur général était le chef militaire. Celui-ci avait préséance sur l'intendant, mais tous deux étaient indépendants l'un de l'autre dans leurs sphères d'action respectives, tous deux relevaient directement du roi. Il suffit de lire la commission donnée par Louis XIV à Jacques Duchesneau pour comprendre jusqu'à quel point ses attributions étaient étendues. Des instructions particulières vinrent, plus tard, atténuer un peu ce qu'elles avaient d'excessif, mais il n'en reste pas moins acquis que, d'après le texte de ses instructions générales, de ses "provisions," l'intendant avait plus souvent l'occasion d'exercer son autorité, en temps de paix, que le gouverneur lui-même. (2)

Si M. de Courcelles avait vu avec quelque déplaisir l'autorité de M. Talon établie à côté de la sienne, on peut se figurer combien l'arrivée de M. Duchesneau fut désagréable au comte de Frontenac, accoutumé à commander seul, souvent à l'encon-

(1) Ferland. — *Cours d'Histoire du Canada*.

(2) Un éditeur de Toronto doit publier prochainement une série de monographies intitulée: *The makers of Canada*; aucun nom d'intendant n'y figure, ce qui prouve une fois de plus que le rôle des intendants dans la formation de la Nouvelle-France n'est pas assez connu. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait que le Canada s'était plus fait sous l'impulsion de notre premier intendant, Jean Talon, que pendant toute la période qui précéda son administration.

tre des opinions du Conseil Supérieur, depuis son arrivée dans la colonie.

Cette situation nouvelle était aggravée aux yeux du comte par une récente décision de la cour, décrétant que les membres du Conseil Supérieur de Québec seraient désormais nommés par le roi lui-même, ce qui les mettaient à l'abri des inégalités de caractère du gouverneur et faisait disparaître les éventualités de subites révocations.

L'arrivée de Monseigneur de Laval ne fut guère plus agréable à Frontenac que celle de l'intendant. Déjà mécontent de l'influence des Jésuites, contre qui il s'était montré prévenu tout d'abord, (1) il ne tarda pas à prendre ombrage de cette nouvelle puissance, nouvelle du moins pour lui qui ne l'avait jamais rencontrée auparavant. Il se montra bientôt si exigeant envers l'évêque, à certains égards, que le roi lui-même dut l'engager à ne pas persévérer dans cette voie. (2)

---

(1) Le 2 novembre 1672, quelques semaines seulement après son arrivée à Québec, Frontenac, écrivant à Colbert, disait que la plupart des missions des Jésuites n'étaient que "de pures moqueries." Il écrivait cela en chiffres, avec un contexte d'un goût douteux. M. Henri Lorin dit que ce n'était là qu'une boutade. A cette première excuse ajoutons-en une autre : c'est que le gouverneur connaissait moins alors les rives du Saint-Laurent que celles de la Garonne, et que, sans doute, il ignorait l'histoire de ces missions où Jogues, Brébeuf, Lalemant, Garnier, Garreau, Buteux, Chabanel avaient versé leur sang. A l'heure où il écrivait ces lignes, d'autres membres de la Compagnie de Jésus avaient succédé à ces confesseurs de la foi, et vivaient dans les mêmes missions éloignées, souffraient des mêmes privations, étaient exposés aux mêmes périls que leurs héroïques devanciers. Le nouveau gouverneur s'était trop hâté de parler. Il reprochait surtout aux Jésuites de ne pas franciser les Sauvages. Or ces religieux l'avaient tentée cette francisation des Sauvages, d'abord dans leur séminaire de Notre-Dame-des-Anges, puis dans le Collège de Québec, comme voulurent aussi la tenter Mgr de Laval, dans son séminaire de l'Enfant-Jésus, et les Sulpiciens, dans une école spéciale établie à Montréal. Tous ces efforts furent inutiles, et justifèrent ce mot célèbre de la Mère Marie de l'Incarnation, répété par M. de Denonville et par beaucoup d'autres : "Un Français devient plutôt sauvage qu'un sauvage ne devient Français."

Talon et Courcelles avaient aussi donné dans cette utopie de transformation ethnologique et sociale. Le marquis de Tracy y avait vu plus clair.

La partie sérieuse de la lettre de Frontenac du 2 novembre 1672 est admirablement réfutée par Ferland, dans son *Cours d'Histoire du Canada*, volume II, pages 95 et 96.

(2) Monseigneur de Laval avait à créer un nouvel ordre de choses, plein de conséquences pour l'avenir. Dans l'établissement d'un *modus vivendi* entre l'Eglise canadienne et l'autorité séculière coloniale, il voulait bien concéder à l'Etat ce que le Saint-Siège lui-même avait abandonné, à titre de privilège, au roi très chrétien ou à ses représentants, mais il ne voulait pas aller au delà. Le prélat s'opposa aussi à l'introduction, dans son diocèse, de coutumes abusivement établies dans quelques

Si l'année 1675 marque une nouvelle période dans l'histoire ecclésiastique et politique du Canada, elle marque aussi une phase nouvelle dans la vie intime du héros de cette monographie.

Il y avait réception, le mardi après-midi, premier octobre 1675, dans une des maisons les plus opulentes de la basse-ville de Québec, à l'occasion de la lecture du contrat de mariage de Louis Jolliet, alors âgé de trente ans, et de Claire-Françoise Bissot, âgée de dix-neuf ans, fille de François Bissot, sieur de la Rivière, riche marchand, alors décédé, qui avait eu des intérêts considérables à Mingan, à la Pointe-de-Lévy et dans Québec même. On se réunissait chez la mère de la jeune fiancée, Madame de Lalande, née Marie Couillard, fille de Guillaume Couillard, colon venu de Bretagne, et petite-fille de Louis Hébert, le premier cultivateur du sol qui se fût définitivement établi dans la colonie du Canada.

Marie Couillard s'était mariée, à l'âge de moins de seize ans, à François Bissot, sieur de la Rivière, dont elle avait eu douze enfants, puis était devenue veuve (26 juillet 1673). Le 7 septembre 1675, trois semaines avant le jour où nous la trouvons dans son salon de Québec, elle avait épousé en secondes noces, malgré ses quarante-deux ans bien sonnés, un jeune homme âgé de vingt-sept ans seulement, Jacques de Lalande, sieur de Gayon, natif de Bayonne, en France, "bourgeois" à Québec, plus tard "juge" à la côte de Lauzon.

Madame de Lalande était une vaillante. C'est elle dont le nom figure dans la chronique du siège de Québec par l'amiral Phips, en 1690, comme ayant négocié l'échange de prison-

---

diocèses de la mère patrie. Par sa conduite ferme et patiente, il obtint de pouvoir former son chapitre sans l'ingérence du gouverneur, et sut résister aux influences qui voulaient amoindrir son autorité sur les curés. L'œuvre de la liberté religieuse dont nous jouissons aujourd'hui fut commencée par Monseigneur de Laval, poursuivie, dans les circonstances les plus difficiles, par Monseigneur Briand, complétée, dans toute la mesure de ce qui était devenu possible, par Monseigneur Plessis. La sagesse de notre épiscopat de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle a su la conserver et l'affermir. Si Frontenac revenait au milieu de nous, il verrait que le temps a donné raison à celui dont il s'était constitué l'adversaire.

niers.<sup>(1)</sup> Une de ses sœurs avait épousé le célèbre explorateur et interprète "noble homme" Jean Nicolet, et sa fille allait aussi épouser un explorateur déjà célèbre.

La fiancée — Claire-Françoise Bissot — était née à Québec le 3 avril 1656. <sup>(2)</sup> Son aïeule, présente au contrat, Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, était née en France en 1606, et était arrivée à Québec en 1617.

La mère de Jolliet, née en France en 1618, était arrivée à Québec avec ses parents à un âge très tendre et à une époque où il n'y avait pas encore d'école pour l'éducation des jeunes filles du Canada. Seule de toutes les personnes présentes, elle déclare ne savoir signer. Elle appartenait à une famille qui avait eu ses jours de splendeur. Un Adrien d'Abancourt est appelé "Monseigneur" et qualifié de "Chevalier" dans un acte portant la date du 20 novembre 1455. Marie-Françoise et Anne d'Abancourt, huitièmes descendantes du Chevalier Adrien d'Abancourt, furent "reçues toutes deux, le 20 mai 1686, au nombre des filles demoiselles élevées dans la maison royale de S. Louis, fondée à St-Cyr, dans le parc de Versailles." Les d'Abancourt avaient pour armes: "D'argent à un aigle de gueules, becqué et membré d'or, les ailes étendues." <sup>(3)</sup>

Les Canadiennes signataires au contrat avaient suivi les classes des Ursulines de Québec.

M. Rouer de Villera y, présent à la réunion, avait eu des dé-

---

(1) Dans cette chronique du siège de 1690, elle est désignée sous le nom de "Mademoiselle de Lalande", le titre de "Mademoiselle" étant alors donné aux dames de qualité même mariées et âgées. Dans le contrat de mariage de Jolliet, elle est nommée "honneste femme Marie Couillard." On appelait autrefois "noble homme" et "honneste femme" des personnes qui n'appartenaient pas à la noblesse, mais qui, à raison de leurs fonctions, de leurs talents, de leur fortune ou de leurs alliances, occupaient une situation relativement élevée et disposaient d'une certaine influence.

(2) Elle avait eu pour marraine Claire-Françoise Du Clément, femme du procureur-général Denis-Joseph Ruette, sieur d'Auteuil: de là le nom de *Claire* donné à la future seigneuresse d'Anticosti, nom qui est resté de tradition dans plusieurs familles parmi ses descendants.

(3) Voir d'Hozier: *Armorial général de la France*, première partie, vol. I, page première.



mêlés avec le comte de Frontenac, qui l'avait tenu éloigné de sa charge de premier conseiller du Conseil Supérieur. Il venait justement d'être installé définitivement dans cette charge de par la volonté du roi. (23 septembre 1675.)

Le notaire Romain Becquet nous fera connaître l'identité des autres signataires. Il était lui-même un homme de loi expérimenté; mais quelle tâche pour nos paléographes modernes que celle de déchiffrer ses écrits! Voici l'acte dont il donna lecture "à voix haute et intelligible"; la minute en est conservée au bureau des archives officielles de la rue Sainte-Anne, à Québec.

## CONTRAT DE MARIAGE

" Par devant Romain Becquet, notaire royal, etc., furent présens, en leurs personnes, le sieur Louis Jolliet, demeurant en cette ville de Québec, fils de défunt le sieur Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, à présent femme du sieur Martin Prévozt, de la paroisse de Beauport, ses père et mère, d'une part; le sieur Jacques Lalande, bourgeois de cette ville, et honneste femme Marie Couillart, son épouse, de lui bien et dument autorisée pour l'effet des présentes, auparavant veuve de défunt le sieur François Bissot, vivant bourgeois de cette d. ville, faisant et stipulant pour Claire Bissot, fille du dit défunt et de la dite Couillart à ce présente d'autre part; Lesquelles parties, de l'avis et consentement de leurs parens et amis pour ce assemblés, savoir: de la part du dit sieur Jolliet, de la dite d'Abancourt sa mère, de Monsieur M<sup>e</sup> Louis Rouer de Villeray, premier Conseiller du Roy au Conseil et Cour souveraine de Québec, et du sieur Jacques Leber, marchand, bourgeois de la ville de Villemarie, en l'isle de Montréal, Et de la part de la dite Claire Bissot, du sieur de la Lande et de la dite Couillart sa mère, de dame Marie-Guillemette Hébert, veuve de feu sieur Guillaume Couillart, son ayeule maternelle, de damoiselle Louise Bissot, sa seur, femme du sieur de la Valtrie, absent, de

Marie Bissot, sa sœur, du sieur Estienne Charet, son beau-frère, du sieur de Repentigny, son cousin, de noble homme le sieur Charles Bazire, receveur général des droits du Roy en ce pays, et damoiselle Geneviesve Macart, son épouse, cousine germaine de la dite Claire Bissot, et Monsieur Me Denis Joseph Ruette d'Auteuil, procureur général du Roy au dit Conseil et Cour souveraine, et plusieurs autres de part et d'autre, Ont de leurs bons grés et volontés fait les traités, accords et promesse de mariage qui ensuivent, c'est à savoir que le dit sieur Jolliet a promis et promet prendre pour sa femme et légitime épouse la dite Claire Bissot, comme aussi la dite Bissot, de l'avis et consentement de la dite Couillart sa mère, a promis et promet prendre pour son mari et légitime époux, icelui mariage faire et solemniser en face de notre mère sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entre eux, leurs parents et amis, si Dieu et notre d. mère Ste Eglise y consentent et accordent. Seront les dits futurs conjoints uns et communs en tous biens meubles, acquets et conquets immeubles, du jour de leurs épousailles à l'avenir, suivant la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris; Et a le dit sieur Jolliet, futur époux, doué et doue la dite Bissot, future épouse, du douaire coutumier, ou de la somme de quinze cents livres tournois de douaire préfix pour une fois payé, et ce au choix de la dite future épouse. Icelui douaire à prendre et avoir sur le plus beau et le plus clair des biens du dit sieur futur époux, qu'il en a dès à présent chargés et hypothéqués. Et en outre le dit sieur Jolliet, futur époux, a pris la dite Bissot, future épouse, avec tous et chacun les droits qu'elle (a) de présent acquis sur la succession du dit feu sieur Bissot son père, noms, raisons et actions en icelle, de ceux qui lui pourront écheoir à l'avenir, tant par successions, donations qu'autrement. Et arrivant le décès du dit futur époux auparavant celui de la dite future épouse, il sera loisible à la dite future épouse de renoncer à la dite communauté; ce faisant elle reportera son douaire, bagues, joyaux, linge et hardes à son usa-

ge, avec tout ce qu'elle a de présent, et qui lui sera venu et échu pendant la dite communauté, franche et quitte de toutes dettes et autres droits généralement quelconques, Car ainsi etc., promettant etc., obligeant etc., chacun en droit etc., renonçant etc. Fait et passé au dit Québec, maison du dit sieur Lalande, l'an de grâce mil six cent soixante et quinze, après midi, le premier jour d'octobre, en présence de Me René Hubert, huissier, et de Jacques Martin, clerc, demeurans au dit Québec, appelés pour témoins, qui ont signé avec les dits futurs conjoints, parens, amis et notaire, à la réserve de la dite d'Abancourt, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquisé suivant l'Ordonnance.

Louis Jolliet

Clairre Francoise Bessot

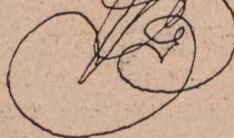
Lalande & Charv

Marie Guilhaud M<sup>e</sup> J. Hebert  
 Legardeur De Repentigny  
 Barre

Genevieve Macart Louise Bessot

M. Bessot      Zoller M. Villeney  
 Daus embloy      Leb. er

Rue de la Marine



Bequel

(Louis Jolliet, Claire-Françoise Bissot, J. Lalande, Marie Couillart, M.-G. Hébert, E. Charest, LeGardeur de Repentigny, Bazire, Genevieve Macart, Louyse Bissot, Marie Bissot, Rouer de Villeray, LeBer, D'Auteuil, Hubert, Martin, Becquet.)

Le mariage fut célébré le 7 du même mois, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Notre-Dame de Québec.

“ Le septième jour du mois d'octobre de l'année mil six cents soixante-quinze, après la publication d'un ban de mariage d'entre Louis Jolliet, fils de deffunt Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, ses père et mère, de cette paroisse, d'une part, et Claire Françoise Bissot, fille de deffunt François Bissot et de Marie Couillart, ses père et mère, demeurant à la basse ville de Québec, d'autre part, Monseigneur l'Évesque les ayant dispensé des deux autres bans, et ne s'estant découvert aucun empeschement, nous, Henri de Bernières, propre vicaire général de mon d. Seigneur et curé de cette Eglise paroissiale, les y avons solennellement mariés et (leur avons) donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par la Ste Eglise, en présence des sieurs Juchereau de la Ferté, Charles Maquart, etc.”

(signé) “ H. de Bernières.”

Par ce mariage Louis Jolliet devenait l'allié de la plupart des familles influentes de la région de Québec. Dans son ouvrage intitulé: *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, M. J.-E. Roy donne beaucoup de renseignements sur les alliances contractées par les membres de la famille Bissot. Parlant de l'époque qui nous occupe, il dit: “ Les familles de la Valtrie, Benac, Mahu, Charest, Jolliet, Gourdeau, de Varennes, formaient alors partie de la classe élevée de la colonie. La noblesse et la bourgeoisie frayaient ensemble de la meilleure grâce du monde. Gens d'épée et hommes de comptoir mettaient ensemble leur fortune, les uns donnant leur nom, les autres leur argent. Un

de ceux qui apportèrent le plus de gloire, sinon le plus de fortune, à la famille Bissot fut bien Louis Jolliet. . . Quelle famille canadienne ne tient pas à honneur de se rattacher par quelque côté à ce hardi pionnier? Tous les grands noms de la colonie sont liés à cet homme illustre, né d'un pauvre charron au service d'une compagnie de négociants."

Sept enfants naquirent du mariage de Louis Jolliet et de Claire Bissot :

1. *Louis*, — né en 1676; mort célibataire.
2. *Charles*, — connu sous le nom de Jolliet d'Anticosti; né en 1678; ancêtre d'une branche de la famille Caron. (1)
3. *François*, — connu sous le nom de Jolliet d'Abancourt; né en 1679; mort célibataire.
4. *Marie-Genève*, — née en 1681.
5. *Anne*, — née en 1682.
6. *Jean-Baptiste*, — connu sous le nom de Jolliet de Mingan; né en 1683. Sa fille Marie-Anne épousa Jean Taché, premier du nom en Canada, "armateur, négociant, prévost des marchands et notaire."
7. *Claire*, — née en 1685.

---

(1) Une fille de Charles Jolliet d'Anticosti—Charlotte—épousa Joseph-Vital Caron et passa les dernières années de sa vie au Petit-Bois, paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières. Un de nos écrivains canadiens, M. l'abbé Napoléon Caron, curé de Maskinongé, est son arrière-petit-fils, comme on peut le voir par le tableau suivant, qui embrasse six générations :

1. Louis Jolliet, de son mariage avec Claire-Françoise Bissot, devint le père de
  2. Charles Jolliet d'Anticosti, qui, de son mariage avec Jeanne Lemelin, devint le père de
  3. Charlotte Jolliet d'Anticosti, — qui, de son mariage avec Joseph-Vital Caron (célébré à St-Laurent de l'île d'Orléans), devint la mère de
  4. Joseph-Jean-Baptiste Caron, — qui, de son mariage avec Marie-Anne Lafrenière (célébré à la Rivière-du-Loup), devint le père de
  5. Nazaire Caron, — qui, de son mariage avec Françoise Michaud (célébré à la Rivière-du-Loup), devint le père de
  6. M. l'abbé Napoléon Caron, curé de Maskinongé.
- Charlotte Jolliet, petite-fille du premier seigneur d'Anticosti, mourut le 3 août 1791, et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de la Rivière-du-Loup. Dans les registres de la paroisse, écrit M. l'abbé Caron, Charlotte Jolliet est appelée "Mademoiselle d'Anticosti."

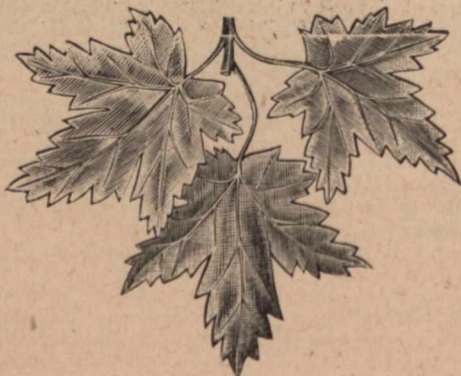
Cette dernière épousa Joseph Fleury de la Gorgendière, sieur d'Eschambault, dont elle eut trente-deux enfants. C'est du moins ce qu'affirme M. l'abbé Daniel. Tanguay donne les noms de dix-sept de ces enfants, parmi lesquels figure Marie-Claire, qui épousa Thomas-Jacques Taschereau, le premier ancêtre canadien du cardinal et de toute la famille Taschereau.

Dès la génération suivante, les descendants de Jolliet atteignaient le chiffre de plus de cent. Ce serait tâche difficile que de donner seulement les noms des familles qui, par suite de multiples alliances, peuvent aujourd'hui réclamer le célèbre explorateur pour leur ancêtre.

Tous les descendants de Louis Jolliet et de Claire Bissot de la Rivière sont, par le fait même, descendants de ces colons de la première heure qui ont noms Louis Hébert, Guillaume Couillard, Adrien d'Abancourt.

Ernest Gagnon.

(A suivre)



## LE CŒUR CHEZ VEUILLOT

---

**J**E ne sais plus qui a osé un jour, à Montréal, avec beaucoup d'esprit et de talent il est vrai, émettre dans un journal du soir, des doutes sur les sentiments de tendresse de Veillot, à l'égard de son épouse, celle qu'il appelait toujours "sa douce et chère Mathilde."

Oubliant que les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père, selon le mot de Hugo, la spirituelle chroniqueuse a jugé et condamné notre grand polémiste comme un homme sans entrailles et sans bonté. Cet ukase audacieux eût fait bondir de fureur mon vieil ami Sarcey.

Dans son hôtel de la rue de Douai, où je me suis rendu souvent pour lui parler de Dieu et du lendemain de la vie, un soir, le voltairien des anciens jours posa la conversation sur l'endurcissement que le catholicisme impose au cœur humain.

— "Mais vous devenez étonnant dans vos conceptions, il n'y a pas longtemps, m'écriai-je, vous admiriez vous-même, comment tant de tendresse pouvait coexister avec tant d'énergie chez Veillot. Je vous ai dit qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à cela, et que pour avoir mêlé du respect dans son amour, notre athlète catholique n'en fut pas moins tout cœur pour les siens. "La gloire est une vieille bête, a-t-il dit lui-même. Je ne vois de beau et de bon que la puissance d'aimer, c'est-à-dire la puissance d'être heureux". Vous m'avez répondu que Veillot était une exception. C'est ce en quoi vous trompez. J'affirme que le catholicisme, loin d'endurcir le cœur, le purifie en le fortifiant."

— 'Cela, me répondit Sarcey, n'est vrai que pour Veillot, qui tient de l'aigle et de la mésange: chez lui le cœur s'est dilaté, chez les autres il s'est ossifié."

L'homme n'étant grand que par le cœur, comme parlait Vauvenargues, ce fut une joie pour moi que de voir le trop célèbre critique reconnaître cette grandeur chez Veillot.

"Je suis le fils de la force et le fils de l'amour," s'est-il défini lui-même, et de fait pour quiconque l'a étudié, le cœur, malgré tout, semble chez lui la dominante de son être, et je sais de ses pages les plus vigoureuses se terminant presque toujours par de purs sanglots.

Connaissez-vous de lui les lignes suivantes? pour moi je n'ai rien lu de plus suave dans la langue française.

"Madeleine qui n'avait pas trois ans est morte, comme ses sœurs, en faisant un acte de piété. Voulant voir si elle avait encore la connaissance, je lui présentai un petit crucifix qui avait reçu les derniers baisers de sa mère. Elle tendit ses petits bras affaiblis, prit le crucifix, le porta à ses lèvres, sourit en regardant les cieux et rendit doucement le dernier soupir.

"J'ai fait rouvrir le tombeau de sa mère, et je l'ai déposée à la place que j'avais réservée pour moi. C'est tout ce que je possédais de terre en ce monde."

Quand Veillot travaillait chez un notaire de Paris, il ne revoyait son frère que le dimanche, et ils se donnaient rendez-vous au Jardin des Plantes. "Quels battements de cœur, quand le premier arrivé voyait poindre l'autre. Quelles angoisses et quelles terreurs quand l'un des deux se faisait attendre. Mon Dieu! n'a-t-il point été écrasé par une voiture?... Enfin le frère paraissait, et il n'était plus question que de se réjouir. Un jour, nous arrivâmes tous deux au rendez-vous, au même moment, de bonne heure, par le plus beau temps du monde. J'étais plein de mystère et de joie; une plénitude de contentement débordait dans ses regards, dans ses sourires, dans toute sa personne: il apportait quinze sous et un saucisson. O la merveilleuse journée, et que l'on peut être heureux, bonté divine, à raison de sept sous et demi par tête."

Il avait deux sœurs, Annette et Elise; voici comme Louis en parle à la Madone d'Einsiedeln: "O Vierge, j'ai deux



sœurs, deux enfants saintes encore, deux blanches colombes encore cachées au nid maternel; elles chantent et sourient dans leur ignorance qui s'ignore elle-même; mais l'heure approche où elles atteindront le seuil des années sérieuses et pourront contempler la vie. Vierge très prudente, faites que ce spectacle ne fascine point leurs yeux ignorants; préservez-les du souffle amer qui flétrit les jeunes fleurs, préservez-les des larmes stériles, des angoisses qui font rougir."

Lisez encore l'entrefilet suivant:

"J'avais cinq ans, lorsque Dieu, songeant aux besoins futurs de ma vie et de mon âme, me donna un frère. La plus ancienne joie dont je me souviens fut de voir ce beau petit frère endormi dans son berceau. Dès qu'il put marcher, je devins son protecteur; dès qu'il put parler, il me consola. Que de jours sombres changés en jours d'allégresse, parce que cet enfant m'a aimé. Que d'heures pénibles, promises au mal, ont été abrégées par sa présence et terminées innocemment dans les fêtes du cœur."

Le petit frère dont il s'agit ici vit encore à Paris, et il serait bien étonné s'il entendait quelqu'un reprocher à son Louis de manquer de cœur.

En 1878, il a dû l'entendre. Le journal *le siècle*, dans une critique d'ailleurs louangeuse, accusa Veillot "de ne savoir rien écrire de tendre et de n'avoir pas de cœur." Dans ce temps c'était un crime, car il fallait frapper au cœur, toujours: c'est là qu'est le génie, avait dit de Musset.

Léon Gautier, alors rédacteur de *l'Univers*, s'indigna et voici l'écho que j'en retrouve, à la page 140 des "Portraits littéraires" — une des rares épaves qui me soient restées du naufrage de mes livres.

"Chez Veillot, la poitrine se soulève, le sang s'agite, le cœur bat ardemment. Mais cette émotion qui commença trop souvent par la colère s'éteint presque toujours dans la prière et toujours dans un cri d'amour vers la vérité menacée.

"Certes, dans sa vigoureuse et légitime indignation, Louis

Veillot n'emploie pas contre les adversaires de l'Église, ce ton doucereux, sucré, hypocrite, auquel nous ont habitué certains polémistes sans croyance et sans vergogne. L'auteur du "Parfum de Rome" nous apparaît souvent armé du fer rouge et cette attitude terrible a souvent donné le change sur la physiologie de son âme.

"Un de ses plus beaux chapitres, le "Vrai Infâme", a été regardé comme l'expression d'une haine sans entrailles. Dans la vérité des choses, ce n'est pas l'infâme, c'est l'infamie que déteste Louis Veillot. Je ne sais quel adversaire lui reprochait tout récemment "de ne savoir rien écrire de tendre". Cet auteur de bonne volonté n'avait sans doute rien lu de Louis Veillot; il n'avait certes pas lu ce chef-d'œuvre qu'on appelle "Corbin et d'Aubecourt" et qu'on croirait écrit par la plus délicate et la plus douce de toutes les jeunes filles."

Nous faisons nôtre ce sentiment de Léon Gautier. Volontiers nous concédons que Veillot n'a rien des pastorales de Mademoiselle de Scudéry, ni des romans de Julie d'Angennes, ni des odes de Lamartine. Il y a très peu de bergères à rubans bleus dans son œuvre, et nous n'y avons jamais entendu de roucoulement de colombe endolorie, mais en revanche nous y avons trouvé des pages ruisselantes de véritable amour, des pages pleines de tendresses réelle.

Doux comme une mère et fort comme de l'acier, tel fut le caractère de Veillot, et comme on l'a nié à Montréal, et comme cela a chagriné *quelqu'un de Paris*, je tenais à en dire un mot ici même dans notre Revue nationale canadienne.

L'abbé Lelou.



## MARIE DRONSARD

---

Nous ne saurions laisser disparaître en silence une collaboratrice du *Correspondant* de viril talent et de haute distinction, dont les lecteurs de notre Revue ont vivement apprécié les travaux sur la vie et la littérature anglaises, auxquels l'avait préparée un long séjour en Angleterre. Elle y avait gardé des sympathies nombreuses et des amitiés qui montaient même jusqu'au trône, car elle avait reçu jadis, de la reine elle-même, le délicat privilège de traduire en français les premiers écrits tombés de la plume royale. Elle en était digne par l'élévation de son âme comme par la maîtrise de son talent, et certes, la femme qui a fait la série magistrale de portraits, allant de Bismarck et de Gladstone à Cecil Rhodes, Krüger et Salisbury, entre tant d'autres articles de mâle allure, durant près de vingt ans, sous le pseudonyme que nous inscrivons en tête de cette page, n'était pas une femme ordinaire. Chrétienne aux fortes croyances, elle avait compensé vaillamment par le travail, les revers immérités de la fortune, et on peut dire qu'elle est tombée la plume à la main, en rêvant de tracer pour le *Correspondant* un dernier portrait, celui de la reine, dont elle a, dans la même revue, honoré plus d'une fois les vertus, et à laquelle elle ne pensait pas être si promptement réunie dans la mort.

Nous avons eu raison d'espérer qu'elle aurait consacré quelques pages, écrites de sa belle plume, au Canada et au récent ouvrage de l'honorable juge Routhier, mais hélas ! la mort ne lui en a pas laissé le temps.

La Direction.

# L'HOPITAL GENERAL DE ST-BONIFACE

DE LA RIVIERE-ROUGE

(1844)

---

(Suite)

---

Le vénérable chapelain, fidèle à se rendre au nouveau sanctuaire, ne se retire point sans adresser quelques paroles d'encouragement à ses religieuses. Il leur fait part de son grand désir de voir étendre le règne de Jésus-Christ dans la vaste étendue du Nord-Ouest. Il regrette d'avoir trop peu de missionnaires. Il y a non loin de Saint-Boniface, près de la rivière Sale, un grand nombre d'enfants et de jeunes gens qui grandissent dans l'ignorance des vérités nécessaires au salut parce qu'il n'y a personne pour les leur enseigner.

Les Sœurs reçoivent avec respect cette confiance du zélé pasteur... Sœur Valade se sent pressée d'offrir une de ses sœurs pour aller faire le catéchisme dans cette localité. Cette inspiration semble venir du ciel.

Monseigneur l'accepte bien volontiers, et Sœur Lagrave est heureuse de s'entendre proposer pour cette mission.

Le 17 décembre, la bonne sœur se dirige donc au lieu assigné par Monseigneur, à sept ou huit milles de Saint-Boniface, et qu'on appelle "rivière Sale". (1)

Elle se fait accompagner d'une petite fille, et conduit elle-même son coursier.

(1) Aujourd'hui paroisse de Saint-Norbert, dont on a parlé au chapitre qui précède.

Quel que soit le temps, pluie ou neige, froid ou humidité, deux fois la semaine, le lundi et le jeudi, en charrette ou en traîneau, elle prend gaiement son chemin.

Il faut avouer que les consolations qui l'attendent adoucissent pour elle la route presque toujours désagréable et fatigante.

A son arrivée, on se réunit avec empressement, hommes, femmes et enfants. Tous veulent profiter de l'instruction religieuse de la pieuse sœur. On l'écoute, on l'interroge, on l'écoute encore. On ne se lasse point de l'entendre. On a compté jusqu'à quatre-vingts personnes formant son auditoire.

Sœur Lagrave sait ajouter un charme à ses leçons, celui qu'apporte le chant des cantiques. Les vieux Canadiens sentent leurs paupières s'humecter en entendant ces refrains qu'ils ont appris à l'époque de leur première communion.

Sœur Lagrave continue à faire ses catéchismes jusqu'au dimanche des Rameaux, où elle a la consolation de voir ces bons gens satisfaire aux préceptes de la sainte Église, en approchant des sacrements. Plusieurs de ceux qu'elle a instruits reçoivent la confirmation. Mgr Provencher en éprouve une consolation indicible. Il est heureux d'un si beau succès. Il appelle Sœur Lagrave son bon vicaire.

D'autres services bien appréciés de son évêque attireront notre attention sur l'humble sœur.

Dans les premiers temps, les religieuses, nouvellement arrivées à Saint-Boniface, acceptent bien volontiers de se faire les chantes de la cathédrale. Sœur Lagrave n'épargne ni peine, ni fatigue pour former un bon chœur qui pourra les remplacer avantageusement. Elle enseigne le plain-chant aux jeunes gens qui ont de la disposition et de la voix. Dans la nuit de Noël l'assistance sera tout émue d'entendre ces anciennes hymnes et ces cantiques dont la vieille harmonie plaît encore.

L'année 1844 décline sensiblement. 1845 va se river à celle-ci, comme à l'anneau d'une chaîne mystérieuse que déroule à chacun la destinée providentielle.

Les chères missionnaires vivant dans l'abandon de leur volonté aux volontés adorables du Seigneur, saluent cette nouvelle année avec calme et sérénité. Le souvenir de leur maison mère, de leurs supérieurs, de leurs sœurs, vient éveiller sans doute leurs sentiments bien sensibles; mais ces sacrifices d'affection leur font mieux comprendre la vie surnaturelle à laquelle toute âme chrétienne, et religieuse surtout, doit tendre ici-bas, afin de se mieux disposer à une vie divine qui sera éternelle.

A l'aurore du premier de l'an (à 5½ heures), Mgr Provencher vient offrir dans leur chapelle le sacrifice de la divine Victime. Ce devoir accompli, il bénit ses chères filles et leur fait ses souhaits tout paternels. Les reconnaissantes Sœurs Grises offrent à leur évêque l'hommage de leur respectueux dévouement et les vœux bien sincères que la piété et la vénération leur inspirent.

Les offices de la cathédrale ont la meilleure part de la journée; on ne se dérobe point cependant aux convenances du temps et des lieux.

Le petit couvent s'ouvre à tous. Hommes, femmes, enfants y entrent tour à tour pour *toucher la main* aux Sœurs, leur souhaiter la bonne année. Tous se retirent satisfaits, heureux de posséder des religieuses qui sont venues demeurer avec eux, pour faire le bien.

La saison cependant devient de plus en plus rigoureuse. Le givre couvre la maison de pierre. Le froid est intense. Le thermomètre marque 30 à 40 degrés de Réaumur. On habite une ruine et malgré les réparations qu'on y a faites, un vent glacial y trouve des issues. Les Sœurs souffrent mais ne disent mot. Où aller? Mgr Provencher songe à les amener à l'évêché. Il se mettra plutôt à la gêne; mais il est difficile d'obtenir le consentement des recluses.

Le saint évêque présente enfin un motif urgent d'évacuer la bicoque. Il veut en faire démolir les murs pour en prendre les pierres qui serviront aux fondations du couvent qu'on com-

mencera à bâtir aux premiers jours du printemps. Les Sœurs s'inclinent devant les désirs expressément manifestés du vénérable prélat.

Le 28 janvier 1845, Mgr Provencher va offrir le très saint Sacrifice pour une dernière fois dans le pieux oratoire qui doit crouler avec la maison entière sous les coups démolisseurs.

Le séjour de la maison de pierre a duré sept mois. Trois œuvres excellentes se sont inaugurées sous son humble toit : les écoles élémentaires des enfants des deux sexes; la visite des malades et des pauvres à domicile et l'enseignement du catéchisme en dehors de Saint-Boniface.

1846

En se prosternant aux pieds de leur évêque, au premier de l'an 1846, les Sœurs Grises de St-Boniface reçurent, comme l'année précédente, une bénédiction sainte, imprégnée de bonté paternelle. Mgr Provencher appréciait de plus en plus le dévouement de ses religieuses.

Il leur fit part de ses espérances de trouver dans la nouvelle année une issue plus heureuse à l'entreprise de leur bâtisse, et comme pour faire diversion à une si longue attente, il leur proposa de prendre soin d'une pauvre vieille assiniboine, sans parents, sans secours et sans abri. On ne put cependant la recevoir à l'évêché, bondé plus qu'au possible; mais, en lui trouvant un logis au voisinage, elle fut nourrie, vêtue, le bon pasteur pourvoyant à tout ce qui lui était nécessaire.

Sœur Saint-Joseph se trouva honorée d'assumer toute sollicitude envers la pauvrete, qui se redressait avec fierté quand on lui demandait ses noms et prénoms. Elle s'était mariée deux fois, deux Canadiens l'ayant trouvée digne de leur choix. En dernier lieu, c'est Madame Dubois. Ce titre cependant est moins agréable à son oreille que celui que lui donnent affectueusement les Sœurs, en la nommant "grand'mère Dubois."

Cette expression filiale obtient tout; ce qui n'adoucit pas

peu la tâche onéreuse de la bonne sœur Saint-Joseph, dans ses soins de propreté envers la chère vieille, qui se trouve encore trop souvent en contact avec les sauvages.

D'ailleurs, la bonne mère conserve une respectabilité que lui ont donnée le saint baptême et les autres sacrements qu'elle a reçus. On la trouve enfin bien aimable la chère *grand'mère Dubois!*

Les classes semblent marcher sans bruit dans la relation des faits qui se pressent sous notre plume; cependant l'enseignement scolaire s'avance avec succès.

Dans cette année 1846, cent élèves d'une assiduité satisfaisante apprennent à lire, à écrire, à calculer, s'initient aux éléments de la grammaire, de l'histoire, etc., et reçoivent l'instruction des vérités de la foi, avec grand profit.

Les institutrices s'efforcent de les former peu à peu à la bonne éducation de famille, à cette civilité chrétienne sans laquelle la science demeure inerte dans l'intelligence de l'enfant. Elle leur inspire des sentiments nobles et élevés de gratitude envers ceux qui leur font du bien.

Le 12 février est un grand anniversaire ignoré probablement de plusieurs; elles le signalent à leurs écoliers et écolières. A pareille époque naquit leur premier pasteur, le vénérable évêque de St-Boniface.

Ce grand jour ne peut pas passer inaperçu. Il faut que les agneaux bondissent de joie et d'allégresse autour de la houlette.

Une fête est inaugurée; les parents invités accourent en grand nombre. Dans un dialogue délicatement inspiré, les enfants s'entretiennent des grandeurs de l'épiscopat et des devoirs, des honneurs à rendre à ceux qui sont revêtus de cette dignité. On fait des rapprochements, d'heureuses allusions amènent le nom du bon pasteur sur les lèvres enfantines. Qui peut méconnaître l'apôtre de Saint-Boniface?

L'assistance s'attendrit. De douces larmes témoignent de l'affection et de la reconnaissance pour leur premier mission-



naire. Mgr Provencher accepte ces louanges des enfants non pas pour l'encens qu'il en reçoit . . . mais pour l'appréciation qu'il peut faire de l'excellent résultat qu'apporte chez eux la formation de l'esprit et du cœur; et prenant de plus en plus souci de son œuvre, il ne songe qu'à la construction du couvent.

Au mois de mars, sous la protection du glorieux saint Joseph, il envoie des hommes aux savanes pour la coupe du bois. A peine la neige est-elle disparue, le soleil printanier a-t-il quelque peu réchauffé la terre qu'il s'occupe à faire creuser les fondations.

Le 18 mai, les Sœurs ont la consolation de voir les maçons et les charpentiers à l'œuvre.

Sous des climats plus chauds, le mois de mai est le mois des fleurs . . . la brise est caressante; mais, près du pôle, le gazon, les feuillages renaissent à peine. Partout néanmoins, mai est le mois le plus beau! Il est consacré à la reine des cieux. Où ne redit-on pas ses louanges?

Sur cette plage les cœurs n'ont pu s'élever encore que par la prière; nul chant ne s'est fait entendre à l'autel de la Vierge. Mais voici les enfants. Nous les avons vus en grand nombre déclamant si bien . . . Ils vont chanter ce mois béni . . . Nouvelle consolation pour le pieux évêque de Saint-Boniface, heureux d'introduire dans sa cathédrale les exercices de cette délicate dévotion. A l'heure bénie, quand la foule se presse, on le voit s'agenouiller le premier aux pieds de celle qu'on n'invoque jamais en vain.

Un beau jour de juin réunit la petite communauté toute dévouée à la Reine des vierges. Nos trois ferventes postulantes, les sœurs Connolly, Withman et Cusson, ayant terminé leur postulat, demandent de revêtir l'habit religieux des Sœurs de la Charité dont elles ont étudié les devoirs et les obligations.

Les sœurs fondatrices, comptant sur la persévérance de si bonnes dispositions, les présentent à monseigneur leur évêque, qui veut bien, le 17 de ce même mois de juin, bénir leurs

saintes livrées en présence de ses prêtres missionnaires, les révérends pères Aubert et Taché, et M. Lafèche. Le pontife les encourage à soutenir par une conduite sainte et modeste la dignité et la simplicité de l'habit dont elles sont revêtues et les exhorte à la générosité dans les sacrifices.

Il est bien inspiré le pieux prélat, l'heure ne va pas tarder où ces nouvelles novices auront occasion de témoigner une ardeur qui ne doit pas se traduire seulement par un sentiment ou une démarche. Il faudra de bon cœur s'immoler.

Une maladie contagieuse s'annonce chez les enfants; elle se communique avec une rapidité étonnante et atteint pernicieusement les adultes. Sœur Lagrave ne peut suffire au soulagement d'un si grand nombre. Les chères novices seront ses aides, elles partageront avec elle la peine et la fatigue; sœur Connolly surtout sera d'un grand secours à cause de sa connaissance des langues du pays. Une lettre de sœur Lagrave nous présente la scène de cette épidémie.

“ Le bon Dieu a levé son bras sur notre pauvre pays. L'ange exterminateur frappe par son ordre, à droite, à gauche, sans nulle distinction.

“ La rougeole qui n'a pas paru ici depuis vingt-sept ans, s'est annoncée depuis deux mois avec des symptômes alarmants. A vrai dire, elle n'a pas fait de victimes; mais elle a laissé en ceux qu'elle a atteints un germe de maladie plus funeste, puisque peu de jours après sa disparition succède une dysenterie du genre putride. Un grand nombre d'enfants en meurent.

\*\*\*

(A suivre)



## LE COMTÉ DE NICOLET AUTREFOIS

---

(Suite)

1° A Pierre Lefebvre (1) un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, "mouvant et relevant du fort de Québec et à la charge d'un denier de cens pour chaque arpent lorsqu'il sera mis en valeur seulement."

2° A Nicolas Marsolet (2) une demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur, "relevant de Québec, sujet aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de Paris(3)."

Ces deux fiefs se fondirent plus tard (1669, 1676) dans la seigneurie de Gentilly lorsque Michel Pelletier sieur de la Prade les acheta et se fit accorder une lieue et trois quarts de terre avoisinant, pour former un tout de deux lieues et demie sur le fleuve avec deux lieues de profondeur.

3° A Pierre LeGardeur de Repentigny les terres (fief Cournoyer) "à prendre entre la Petite-Rivière d'un côté et la rivière Puante, à présent dite la rivière Saint-Michel; d'autre côté, avoisinant du côté de la Petite-Rivière les terres ci-devant concédées au sieur Godefroy; et du côté de la rivière Saint-Michel celles concédées au sieur LeNeuf, — la dite largeur sur le fleuve, ayant pareille profondeur dans les terres; et, compris en la dite profondeur le lac Saint-Paul (4) qui se rencontre en icelles et les îles et îlets qui sont dans la Petite-Rivière et dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis ces terres." (5)

(1) De la Normandie, habitait les Trois-Rivières. L'un de ses fils fut le premier seigneur de la baie de Lefebvre ou Du Febvre.

(2) Demeurait à Québec. Employé à la traite de Tadoussac.

(3) Documents de la tenure seigneuriale, p. 72.

(4) Ce lac est dans la seigneurie de Bécancour, et non pas dans celle de Cournoyer.

(5) Documents de la tenure seigneuriale, pp. 361-64.

La concession relevait du château Saint-Louis de Québec, sujette à la coutume de Paris. “ Les appellations des juges qui pourraient y être établis ressortiront du parlement et cour souveraine qui sera ci-après érigée au nom de la Compagnie des Cent-Associés à Québec ou ailleurs en Canada. Les occupants de ces terres ne pourront faire la traite des pelleteries avec les sauvages, s'ils ne sont reconnus pour habitants (1) du pays et s'ils n'ont part en cette qualité au privilège de la traite cédé par la compagnie des Cent-Associés.”

Les mots “ ci-devant concédés au sieur Godefroy ” voudraient dire que, avant 1647, Jean Godefroy avait obtenu un terrain entre Gentilly et Cournoyer. Et “ les terres concédées au sieur LeNeuf ” (2) indique que celui-ci avait reçu un terrain entre Cournoyer et Bécancour, laissant entre eux un espace vide que Jacques Hertel avait obtenu en 1637 mais dont il n'avait pas pris possession, comme il est dit plus haut, année 1637. C'est ce dernier terrain que M. de Repentigny se faisait donner en 1647 par l'acte qui vient d'être cité. Les noms de Gentilly, Cournoyer, Bécancour, que nous employons ici, furent imposés aux lieux en question après 1647.

La “ Petite-Rivière ” dont il est fait mention ici ne serait-elle pas le ruisseau Vigoureux qui passe sur la propriété de M. Moïse Genest-Labarre? C'est le seul cours d'eau qui correspond aux limites nord-est du fief accordé à M. de Repentigny. (3)

Par la suite, François Hertel, fils de Jacques, devint propriétaire du fief de M. de Repentigny et aussi du terrain contigu au nord-est, le même que Jean Godefroy avait d'abord obtenu (avant 1647), mais sur lequel il semble que l'on ne reconnaissait guère ses titres, sans doute faute d'y avoir fait travailler ou de s'en être occupé en aucune façon. En 1676 François Hertel possédait tout le fief Cournoyer (4) mesurant le même front

(1) Il s'agit de la compagnie dite des *Habitants* dont nous parlerons plus loin.

(2) Beau-frère de Jean Godefroy.

(3) M. de Repentigny mourut en 1648 en revenant de France.

(4) Cournoyer est l'un des noms de la famille Godefroy.

qu'à présent, c'est-à-dire allant de Gentilly à Dutort. Ce fief retourna aux Godefroy de Lintot.

4° Michel LeNeuf du Hérisson <sup>(1)</sup> avait dû obtenir avant 1647, ce que nous appelons le fief Dutort et Lintot, entre Cournoyer et la rivière Puante ou Bécancour, car en rapprochant les mots "rivière Puante à présent dite rivière Saint-Michel" et "du côté de la rivière Saint-Michel les terres concédées au sieur LeNeuf", on comprend qu'il s'agit de Michel <sup>(2)</sup> LeNeuf et de la rivière Bécancour. Michel LeNeuf était parrain de Michel, fils aîné de Jean Godefroy, son beau-frère; comme il n'était pas marié, il donna la seigneurie à son filleul, qui conserva longtemps le nom de Saint-Michel à la rivière et imposa au domaine le nom de Lintot, village de la Normandie d'où son père était originaire. Ce même Michel LeNeuf donna à un autre fils de Jean Godefroy toute la banlieu des Trois-Rivières.

5° A René Robineau, sieur de Bécancour, une terre de deux lieues et un quart de front au fleuve, tenant du côté nord-est à la rivière Puante qui la sépare de la concession de M. LeNeuf et du côté sud-ouest au fief Godefroy, sur deux lieues et un quart dans les terres, avec les îles, îlets et battures qui se trouvent tant dans la rivière (Puante) <sup>(3)</sup> que dans la rivière Saint-Paul (rivière Godefroy).

Ainsi, les terrains <sup>(4)</sup> situés au sud du fleuve, entre Saint-Pierres-les-Becquets et Nicolet, se trouvaient concédés en 1647 à LeFebvre, Marsolet, Repentigny, LeNeuf, Godefroy, Robineau. <sup>(5)</sup> Les quatre derniers étaient parents par alliance.

(1) Frère aîné de Jacques LeNeuf de la Poterie.

(2) Et non pas de son frère cadet Jacques LeNeuf de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières.

(3) Bouchette copiant ce texte, se sert des mots : rivière "Bécancour" et fief "Dutort," mais en cela il ne fait qu'employer des noms connus de son temps et qui ne l'étaient pas en 1647.

(4) Sauf une portion de Gentilly et Roquetaillade.

(5) Épousa mademoiselle Marie-Anne LeNeuf de la Poterie en 1652.

\* \* \*

Dans la concession ci-dessus à Pierre LeGardeur de Repentigny, on fait allusion à la compagnie dite des " Habitants ", une institution tellement liée aux choses de ce temps qu'il est indispensable d'en parler ici, d'autant plus qu'elle est généralement peu ou point expliquée par les historiens, qui semblent n'avoir rien compris à son fonctionnement.

Les Cent-Associés vivaient en France et ne s'occupaient guères du Canada, ayant confié à quatre ou cinq marchands l'exploitation des fourrures de ce pays. Il n'y avait à Québec que des commis pour représenter ces marchands. Or, les dépenses que nécessitait l'entretien du gouverneur et de quelques fonctionnaires, comme aussi les frais d'armement, devaient être payées par les Cent-Associés, ou plutôt les marchands en question, qui n'en faisaient rien, et cela empêchait la petite colonie de se développer. Nous n'avions point de soldats, les Iroquois maraudaient à l'aise, et le gouverneur ne recevait qu'une mince part de ce qui lui était dû. En 1644, six ou sept employés de la traite remontrèrent à la reine Anne d'Autriche, régente de France, que les affaires iraient mieux si on les confiait aux habitants du Canada, et la reine amena les Cent-Associés à y consentir — de cette manière se forma la compagnie dite des Habitants, l'hiver de 1644-45, à Paris, et les directeurs furent naturellement ceux qui avaient plaidé la cause — surtout Pierre LeGardeur de Repentigny et Jean-Paul Godefroy. Tout habitant devait livrer au magasin de la compagnie les peaux de pelleteries qu'il obtenait par la chasse ou autrement; on lui en payait les trois quarts; l'autre quart restait sous forme de taxe pour subvenir aux dépenses publiques — c'est pourquoi nous avons vu que " les occupants des terres ne pourront faire la traite avec les sauvages s'ils ne sont reconnus pour habitants du pays et s'ils n'ont part en cette qualité au privilège de la traite cédé par la compagnie des Cent-Associés." Ceux qui refusaient de livrer le quart pour acquitter la taxe étaient exclus du privilège.

Autre observation :

Nous avons vu dans les deux concessions de Gentilly que ces terres relevaient du fort de Québec, c'est-à-dire du gouverneur général, pour les fins de la seigneurie ; de même le fief de Cournoyer. Dans ce dernier cas on ajoute que les officiers de justice ressortiront " du parlement et cour souveraine qui sera ci-après érigée au nom de la compagnie des Cent-Associés." Cette cour (le Conseil souverain) ne fut constituée qu'en 1663, au moment où les Cent-Associés remettaient au roi tout le domaine du Canada.

En 1647 il n'y avait pas encore de tribunal supérieur aux Trois-Rivières. Lorsqu'il y en eut un, vers 1656, il est probable que les fiefs Bécancour, Dutort et Cournoyer en relèvent — mais il n'y avait pas de colons dans ces lieux. Saint-Pierre-les-Becquets, concédé en 1672, releva de Québec, tout d'abord. Citons aussi la Pointe-du-Lac qui en 1734 dépendait de la justice de Montréal, parce que le propriétaire de cette seigneurie, M. Godefroy de Tonnancour, était juge du district et gouvernement des Trois-Rivières.

La guerre des Iroquois empêcha les terres du sud du fleuve de commencer à se peupler avant les années 1667-70.

\* \* \*

Voici une page détachée du " Journal de Voyage " du Père de Charlevoix, qui visita Trois-Rivières et les environs en 1721 :

" La rivière Beckancourt se nommait autrefois la rivière Puante<sup>(1)</sup>. Je m'informai de la cause de ce nom, car l'eau de la rivière me parut fort belle ; on m'assura qu'elle était très bonne et qu'il n'y avait aucune mauvaise odeur dans ce canton. Les uns me dirent, néanmoins, que cette cause était la mauvaise qualité des eaux ; d'autres l'attribuaient à la grande quantité de rats musqués qu'on y trouve et dont les sauvages ne peuvent souffrir l'odeur. Mais voici une troisième version que ceux qui ont

(1) Le 7 avril 1637, le Père Jacques Buteux baptisa aux Trois-Rivières " un petit garçon qu'il nomma Eustache, vers la rivière Puante ; il est décédé."

fait plus de recherches sur l'ancienne histoire du pays prétendent être la véritable: Des Algonquins étaient en guerre contre les Onnontcharonnons, plus connus sous le nom de nation de l'Iroquet, et dont l'ancienne demeure était l'île de Montréal. (1) Le nom qu'elle porte prouve qu'elle était de la langue huronne (2); cependant, on prétend que ce sont les Hurons qui l'ont chassée de leur ancienne demeure et qui l'ont même en partie détruite. Quoi qu'il en soit, elle était, au temps(3) dont je parle, en guerre contre les Algonquins qui, pour finir d'un seul coup cette guerre dont ils commençaient à se lasser, s'avisèrent d'un stratagème qui leur réussit. Ils se mirent en embuscade sur le bord de la petite rivière qui porte aujourd'hui le nom de Beckancourt. Ensuite, ils détachèrent quelques canots dont les conducteurs firent semblant de pêcher dans le fleuve. Ils savaient que leurs ennemis n'étaient pas loin et ils ne doutaient point qu'ils ne courussent d'abord sur les prétendus pêcheurs. En effet, ceux-ci ne tardèrent pas à voir fondre sur eux une flotte de canots. Ils firent semblant d'avoir peur, prirent la fuite et gagnèrent la rivière. Ils y furent suivis de fort près par un ennemi qui croyait avoir bon marché de cette poignée d'hommes et, pour l'engager plus avant, ils affectèrent de paraître fort épouvantés. Cette feinte leur réussit. Ceux qui les poursuivaient avancèrent toujours et jetant, selon la coutume de ces barbares, des cris effroyables, ils se croyaient au moment de tomber sur leur proie. Alors, une grêle de flèches, décochées de derrière tous les buissons qui bordaient la rivière, les jeta dans une confusion dont on ne leur donna pas le temps de se remettre. Une seconde décharge, qui suivit de près la première, acheva leur déroute. Ils se lancèrent dans l'eau, espérant de se sauver à la nage, mais outre que la plupart étaient blessés, ils trouvèrent, en arrivant à terre, la mort qu'ils fuyaient, et pas un

(1) Voir *Relations* : 1642, p. 38 ; 1646, p. 34.

(2) Ceci n'est autre chose qu'une supposition. On verra plus loin que c'étaient des Algonquins.

(3) On pense que c'était vers 1560, voir Maurault : *Histoire des Abénakis*, p. 284.



seul n'échappa aux Algonquins, qui ne pardonnèrent à personne et ne s'amusèrent pas à faire des prisonniers (1). La nation de l'Iroquet (2) ne s'est point relevée de cet échec et, quoiqu'on ait encore vu quelques-uns de ces sauvages depuis l'arrivée des Français en Canada, il n'en est plus du tout question aujourd'hui(3). Cependant, la quantité de corps morts qui restèrent dans l'eau et sur le bord de la rivière l'infecta (4) de telle sorte que le nom de " Rivière Puante " lui en est demeuré.

Sur la carte de l'intendant de Meulles, (5) 1686, on voit la " rivière Puante ", mais pas le nom de Bécancour. Il est vrai que la famille de ce nom n'y demeurait pas encore.

Un descendant des Onnontcharonnons disait en 1646 que après avoir été chassés de l'île de Montréal et de Laprairie, ses ancêtres se dispersèrent : les uns se retirant vers la contrée des Abénakis, au Maine, d'autres se rendirent aux Iroquois, et une troisième bande se mêla aux Hurons. (6)

Les Hurons (et les Iroquois probablement) appelaient cette tribu Onontcharonnons (7), ce qui est un nom composé de mots huron-iroquois, mais aucun auteur ne nous dit comment ces gens se nommaient eux-mêmes. Charlevoix, s'imaginant qu'ils n'avaient pas d'autre nom, en fait des Hurons. M. Maurault, " Histoire des Abénakis," p. 284, tombe dans la même erreur.

En 1609, Champlain trouva ce peuple habitant un territoire de forme triangulaire dont Vaudreuil, Kingston et Ottawa faisaient les angles. Il les cite comme Algonquins à plusieurs reprises. (8) Leur chef se nommait Iroquet. Ils étaient amis des

(1) A cette époque, les Algonquins étaient victorieux partout. *Relations*, 1660, p. 6.

(2) Ce nom fut celui de l'un de leurs chefs qui vivait en 1600-1616.

(3) En 1721. Jusqu'à 1647, nous les suivons dans le présent récit.

(4) Après 1700 les Abénakis fréquentaient les environs et appelaient la rivière Sôlinak : " aux nombreux méandres." Maurault : *Histoire des Abénakis*, Introduction, p. VII.

(5) Manuscrite, n° 31, à la bibliothèque d'Ottawa.

(6) *Relations*, 1642, p. 38 ; 1646, p. 34.

(7) *Relations*, 1646, p. 34.

(8) *Oeuvres de Champlain*, pages 324, 368, 408, 544, 549, 555, 834, 929, 933, 939.

Hurons et les fréquentaient dans leur pays aux alentours du lac Simcoe. En 1615, Iroquet et ses hommes formaient partie de l'expédition des Hurons contre les Iroquois, avec Champlain. Ces sauvages étaient indépendants de ceux de la Petite-Nation (Papineauville) et des Grands-Algonquins de l'île des Allumettes. En 1637 un parti d'Iroquois fut battu par des Algonquins et des Iroquets alliés. La "Relation" qui mentionne ce fait, ainsi qu'un autre survenu en 1640, montre que le nom du chef Iroquet se donnait alors à toute la tribu, et ceci s'est continué. En 1644, la même source parle des "Algonquins de l'Isle (des Allumettes) et ceux de l'Iroquet, deux nations extrêmement insolentes, orgueilleuses, pleines de superstitions et de libertinage." Aux Trois-Rivières, le 28 juillet 1645, on baptise un enfant "de la nation des Iroquets"; marraine: Marie LeNeuf, femme de Jean Godefroy. Les Iroquois dominaient une partie du Haut-Canada. La nation des Iroquets se réfugia dans le voisinage des Trois-Rivières, comme on le voit par certains actes au registre des baptêmes de la paroisse et par les narrations du temps. En 1647 ils furent à peu près les seuls sauvages qui apportèrent des pelleteries au magasin. La guerre désolait le pays.

Benjamin Sulte.

(A suivre)



## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

Les funérailles de la reine Victoria. — Une proclamation d'Edouard VII. — La session du parlement anglais. — Discours du trône. — Débat animé aux communes. — L'attitude hardie de Chamberlain. — Un incident. — La déclaration du roi contre la transsubstantiation. — Protestation de trente pairs. — En France. — Le comte de Mun et Waldeck-Rousseau. — L'incident de l'abbé Lemire. — Le duc de Broglie. — Henri de Bornier. — En Espagne. — Le mariage de la reine Wilhelmine. — Le ministère italien. — Au Canada.

Les funérailles de la Reine Victoria ont été grandioses. La traversée du cercueil royal, de l'île de Wight à Portsmouth, entre deux haies de vaisseaux de guerre, au bruit du canon et au son des fanfares funèbres, a été un spectacle inoubliable. A Londres, le lendemain, deux février, s'est déroulé à travers les rues ce prodigieux cortège funéraire, dans lequel figuraient deux empereurs, trois rois, une reine et quarante membres de familles royales. Quel contraste avec la procession triomphale d'il y a quatre ans, où la Reine, aujourd'hui couchée dans la tombe, s'avancait dans une immense apothéose, au milieu des acclamations de ses peuples! Et comme de tels rapprochements font vivement saisir le néant des grandeurs humaines et des fortunes terrestres!

La dépouille mortelle de l'auguste souveraine repose à Frogmore, près du château de Windsor, dans le mausolée qu'elle avait élevé pour le prince Albert, et où sa place était marquée à côté de celui qu'elle avait tant aimé.

Après les funérailles de la Reine, le nouveau roi, Edouard VII, a adressé, outre un message à l'Empire anglais en général, un témoignage particulier de sympathie et de gratitude à ses sujets coloniaux. Nous croyons convenable d'en consigner le texte dans les pages de la REVUE CANADIENNE:

“ A mon peuple, au delà des mers,

“ Les nombreux témoignages de loyale sympathie que j'ai reçus de tous les points de mes possessions d'outre-mer attestent l'universel chagrin dans lequel l'empire tout entier est plongé par la perte de ma mère bien-aimée. Pour le bien et la prospérité de ses sujets dans toute la Grande-Bretagne, la reine a

toujours témoigné d'un affectueux intérêt, elle a vu avec reconnaissance les progrès continus que, par une large extension du self-government, ils ont faits sous son règne.

" Elle a vivement apprécié leur loyauté inébranlable à son trône et à sa personne et elle a été fière de penser à ceux qui, si noblement, ont combattu et sont morts en Afrique du Sud pour la cause de l'empire.

" J'ai déjà déclaré que je m'efforcerais constamment de suivre le grand exemple qu'elle m'a légué. Dans ces efforts, j'aurai une confiance absolue en le dévouement et la sympathie du peuple et de ses différentes assemblées représentatives sur toute l'étendue de mes vastes possessions coloniales.

" Soutenu par une telle loyauté, je travaillerai solennellement avec la bénédiction de Dieu à l'établissement du bien-être commun et de la sécurité du grand empire sur lequel j'ai été appelé à régner.

(Signé) " Edouard, R. et I."

\* \* \*

Le 14 février, le nouveau roi a ouvert pour la première fois son Parlement. La cérémonie a été entourée d'une splendeur et d'un éclat extraordinaires. Une foule immense a acclamé Edouard VII et la reine Alexandra, comme ils se rendaient du palais de Buckingham au palais de Westminster.

Le roi, ayant convoqué les Communes à la Chambre des Lords, a donné lecture du discours officiel dont nous reproduisons de copieux extraits, à titre de document, parce qu'il est le premier du règne :

" Milords et messieurs,

" Je vous rencontre pour la première fois au moment d'un regret national, pendant que tout le pays est en deuil par suite de la perte irréparable que nous avons éprouvée récemment et qui m'a affecté plus particulièrement. Ma mère bien-aimée, pendant son long et glorieux règne, a été, comme souveraine, un exemple pour le monde entier. C'est mon plus ferme désir de marcher sur ses traces.

" Au milieu de cette affliction publique et privée, il est satisfaisant pour moi de pouvoir vous assurer que mes relations avec les autres puissances continuent à être amicales.

" La guerre sud-africaine n'est pas encore complètement terminée, mais les capitales de l'ennemi et ses principales lignes de

communication sont en ma possession, et des mesures ont été prises, qui, je l'espère, permettront à mes troupes d'en finir avec les forces qui leur font encore opposition.

“ Je regrette profondément les pertes de vie et les dépenses dues à la guerre inutile de guérillas que maintiennent les partisans boërs dans les territoires appartenant autrefois aux républiques.

“ Je suis heureux de vous dire que les recettes ordinaires de la dernière année fiscale présentent un excédent sur toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires.”

Le roi fait allusion à la prise de Pékin et à la part brillante prise par les troupes anglaises.

“ La prolongation de la guerre m'a forcé de faire appel au patriotisme du Canada et de l'Australie. Ma demande a reçu une prompt et loyale réponse, et de nombreux contingents s'embarqueront bientôt pour l'Afrique-Sud.

“ L'expédition pour la suppression de la rébellion des Ashantis a été couronnée de succès.”

Le roi a annoncé que le duc de Cornwall ira ouvrir le premier parlement de la fédération australienne et qu'il visitera en même temps la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Dans la chambre des Lords, l'adresse a été proposée par le marquis de Walford, appuyé par lord Manner. Le chef du parti libéral, lord Kimberley, a manifesté ses craintes au sujet de la durée de la guerre sud-africaine, et de la gravité des événements. Lord Salisbury lui a répondu sur un ton d'assurance, d'optimisme, et de résolution inflexible. “ Il ne faut pas s'étonner des longueurs de la guerre, a-t-il dit, la guerre de sécession aux États-Unis a duré quatre ans; il a fallu à l'Autriche deux ans et des armées puissantes pour vaincre les paysans de la Bosnie. Les Boërs sont tenaces, animés d'un grand enthousiasme national, et ils combattent sur leur territoire. On conçoit donc que leur résistance soit difficile à dompter. Mais l'œuvre s'accomplira coûte que coûte, et l'ennemi ne doit pas se leurrer de l'espoir qu'on lui laissera une part quelconque de son indépendance. Ce serait ouvrir la porte à des conflits futurs.”

A la chambre des Communes, l'adresse a été proposée par M. H. W. Foster appuyé par sir Alexandre Agnew. Sir Henry Campbell-Bannerman, le chef de l'opposition, a vivement critiqué les faux calculs du gouvernement, et son attitude relative-

ment à la guerre sud-africaine. M. Balfour, le leader de la chambre, a prononcé un vigoureux discours. Il a admis que le gouvernement n'avait pas prévu que les Boërs seraient assez obstinés pour s'acharner à une défense désespérée et désastreuse. " Ils savent, a-t-il dit, que s'ils mettent bas les armes, leurs personnes et leurs propriétés seront respectées, et que des droits égaux seront accordés à tous. Bien plus, ils savent qu'à mesure que cela deviendra possible, des institutions libres seront adoptées. L'Angleterre, s'est écrié l'orateur, ne peut s'arrêter dans la tâche qu'elle a entreprise. Nous avons mis la main à la charrue et nous devons tracer le sillon jusqu'au bout."

A une séance subséquente, il s'est produit un incident assez désagréable pour le gouvernement. Lord Cranborne, sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, ayant refusé de répondre à des questions dont on ne lui avait pas donné avis, M. John Dillon, le chef nationaliste irlandais, a proposé l'ajournement de la Chambre. Et sa motion n'a été repoussée que par 249 voix contre 204; soit 45 voix de majorité dans une chambre où la majorité normale est de 130. Ce vote a été le premier qui ait été pris en Parlement sous le règne d'Edouard VII.

Au cours du débat sur l'adresse, M. Chamberlain a remporté un grand succès dans son discours en réponse à sir Robert Reid. Le secrétaire colonial a parlé avec une audace, une énergie, une véhémence extraordinaires. Il a provoqué l'opposition sans merci. " Nous vous avons défiés, a-t-il dit, de nous attaquer durant les élections au sujet de l'annexion des deux républiques. Nous vous défions de nouveau".

Les acclamations ministérielles ont salué ce défi. " Ce soir, a poursuivi M. Chamberlain, six " pro-boërs " ont parlé, et l'on n'a pas entendu un seul libéral-impérialiste." — " Je repousse l'épithète de " pro-boër ", s'est écrié sir Robert Reid. — " Je la maintiens, a répliqué le secrétaire colonial, car il n'y a pas d'autre nom pour qualifier ceux qui s'empressent d'accueillir n'importe quel libelle scandaleux contre les soldats et les officiers britanniques." Il a terminé sa harangue par cette déclaration: " La lutte était fatale. Elle a eu pour principe premier la volonté des Boërs de devenir le pouvoir dominant dans l'Afrique du Sud. Je crois qu'en dépit des sacrifices que le conflit lui a coûtés, ce pays n'a pas changé d'opinion depuis le commencement de la guerre, qu'il n'épargnera rien pour la conduire à une fin heureuse, et qu'il n'accordera son appui à aucun parti dont les efforts tendront à frustrer cet espoir." M. Chamberlain

a repris son siège au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Il est évident que la nouvelle chambre n'est pas moins impérialiste que l'ancienne.

\* \* \*

Un autre incident a marqué le début de la session. Le jour de l'ouverture du Parlement, le roi a souscrit la déclaration relative à la présence réelle, qui est, comme on le sait, très injurieuse pour la foi catholique. Une dépêche annonce que trente lords catholiques ont adressé une protestation au chancelier : " Trente Pairs catholiques ont adressé au lord chancelier une protestation très digne au sujet de la déclaration contre la transsubstantiation que le roi a été forcé de signer lors de l'ouverture du parlement. Les protestataires font remarquer que cette déclaration a été rédigée pendant le règne de Charles II, alors que les haines religieuses étaient extrêmement vivaces. Convaincus que toute modification était impossible sans un acte du parlement et que le Souverain ne pouvait pas ne pas signer la déclaration, les protestataires disent qu'ils sont persuadés que Sa Majesté aurait été volontiers exemptée d'appliquer d'odieuses épithètes aux croyances d'un seul de ses sujets. Les expressions employées dans la déclaration sont telles que les lords catholiques pouvaient difficilement assister à la séance de la Chambre des lords, hier, et elles leur ont causé, ainsi qu'à des millions de sujets de Sa Majesté, une profonde douleur. "

Cette déclaration fut déclarée obligatoire pour le souverain, par l' " Act of settlement " (1 Guillaume et Marie, 1689, session II, chapitre II, section X). En voici le texte injurieux :

" En présence de Dieu, je professe, témoigne et déclare solennellement et sincèrement que je ne crois pas que dans le Sacrement de l'Eucharistie il y ait transsubstantiation des éléments du pain et du vin en le corps et le sang du Christ, au moment de la consécration ou après icelle par aucune personne quelconque; et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou d'aucun autre saint et que le sacrifice de la messe tels qu'ils sont maintenant pratiqués dans l'Eglise de Rome sont superstitieux et idolâtres, et en présence de Dieu, je professe, témoigne et déclare solennellement que je fais cette déclaration et chacune partie d'icelle, dans le sens absolu et ordinaire des mots qui m'ont été lus, comme ils sont généralement compris par les protestants anglais sans aucune équivoque ou ré-

serve mentale quelconque, et sans qu'il m'ait été déjà accordé dispense à cette fin par le Pape, aucune autre autorité ou personne quelconque, et sans aucun espoir d'aucune telle dispense de la part de personne ou autorité quelconque, et sans penser que je suis ou pourrais être acquitté devant Dieu ou les hommes ou absous de cette déclaration ou d'aucune partie d'icelle quand même le Pape ou aucune autre personne ou personnes ou autorité quelconque, m'en dispenserait ou l'annulerait, ou déclarerait qu'elle était de nulle valeur et sans effet dès l'origine."

A la séance du 18 février, John Redmond, le chef nationaliste irlandais, a protesté contre la déclaration signée par le roi, dans laquelle la religion catholique est solennellement proclamée idolâtrique et superstitieuse. M. Balfour, en réponse, a déclaré qu'il n'était point un admirateur de cette formule; mais qu'il espérait que, comme question pratique, l'opportunité de sa répétition n'aurait pas lieu d'être discutée avant un grand nombre d'années.

Il est certain que l'Angleterre contemporaine devrait faire disparaître jusqu'au dernier vestige de cette déclaration odieuse et blasphématoire, si offensante pour plus de dix millions de sujets britanniques.

\* \* \*

En France le grand débat sur les associations a été clos, par un vote de 431 voix contre 94, d'une manière favorable à la prise en considération du projet ministériel. Mais, quoique désolant, ce vote ne donne pas une idée juste de la force réelle des partis sur cette question, car beaucoup de députés hostiles à la suppression des congrégations, ont voté pour la prise en considération de la mesure. Tel est le cas de M. Renault-Morlière, qui a fait dans son discours la déclaration suivante: "Je voterai le passage à la discussion des articles, parce qu'une loi sur les associations me paraît nécessaire; mais je ne voterai pas le projet soumis à la Chambre; non! non! je ne le voterai pas!"

La discussion générale a été l'une des plus brillantes, des plus solennelles, auxquelles ait assisté depuis longtemps le parlement français. Son point culminant a été le mémorable duel oratoire entre MM. de Mun et Waldeck-Rousseau. Le discours de M. de Mun a été admirable. Le compte rendu analytique, que la plupart des journaux ont reproduit, ne lui rend pas pleine justice. Il faut en lire le texte complet, tel que pu-



blié par le journal officiel, et reproduit dans certaines revues, entre autres la *Revue du Monde Catholique*. L'illustre orateur a eu des mouvements d'une entraînant éloquence. Peut-on lire, sans être remué, ce magnifique passage sur les vœux de religion :

“ Messieurs, cette question profonde des vœux de religion, M. Viviani l'a touchée dans son beau discours, dont moins que personne, — encore tout confus des paroles qu'il m'a adressées — je pourrais méconnaître l'éloquence et la hauteur. M. Pion lui a magnifiquement répondu, et je ne devrais pas ramener ici ce débat philosophique. Cependant, que M. Viviani me permette de le lui dire, il ignore ce qui se cache dans ces asiles dont il a parlé dans une langue à la fois si noble et si passionnée. Il l'ignore, et il en cherche vainement le secret dans les aspirations inassouvies et dans les injustices d'une société imparfaitement organisée. Ce n'est pas là qu'il le trouvera. Il n'en découvrira même qu'une bien faible part dans l'abdication volontaire des âmes découragées de la vie, qui demandent au cloître le silence et la paix.

“ M. Viviani a éveillé l'écho de la grande voix de Berryer. J'ose le dire, Berryer, Berryer lui-même, dans ce superbe discours de 1845, n'a soulevé qu'un coin du voile, et sans doute, M. Pion le disait, il n'est pas permis de le soulever tout entier devant une assemblée politique. Cependant, permettez-moi de le dire, non ! ce n'est pas le découragement et la lassitude, ce n'est pas la déception du cœur ni l'effroi de la vie qui peuplent les couvents ; c'est l'irrésistible et impérissable attrait du sacrifice et du dévouement ; c'est le mystérieux besoin que la foi met aux âmes croyantes d'accomplir par ce don de soi-même la loi fondamentale du christianisme. Ne cherchez pas ailleurs le secret de la vie religieuse : il est là à des profondeurs où les lois et les gouvernements ne peuvent atteindre, où s'alimente sa source intarissable et d'où s'élancent sans trêve, vers le monde tourmenté d'ambitions, de révoltes et de passions, vers le monde refroidi par l'égoïsme, labouré par la misère et la souffrance, ces hommes et ces femmes qui ont renoncé à lui demander ses joies pour lui donner leurs exemples de pauvreté volontaire, de chasteté héroïque, d'obéissance réfléchie, de dévouement sans récompense humaine, quelquefois payés par l'outrage et par le mépris, et qui font ainsi, dans le sacrifice de leur liberté, le dernier, le plus magnifique, le plus décisif usage de la liberté elle-même.”

C'est à ce moment que M. Deschanel, le président de la Chambre, a manifesté son admiration, en jetant cette apostrophe à quelques interrupteurs de gauche: " Respectez au moins le talent! "

Pour répondre à ce discours admirable, M. Waldeck-Rousseau a fait un grand effort. Il a déployé toutes les ressources de son esprit souple et rompu aux débats juridiques. Mais, en dépit de tout son talent, il est resté loin de son rival. M. de Mun est l'orateur et le penseur; M. Waldeck-Rousseau est le rhéteur et le sophiste.

Après la clôture de la discussion générale, la Chambre a passé à la discussion des articles. Et c'est durant cette phase que s'est produit l'incident de l'abbé Lemire, dont les journaux français ont beaucoup parlé. L'abbé Lemire est député d'Hazebrouk et appartient à l'école des démocrates chrétiens. C'est un digne prêtre, très zélé, très dévoué aux œuvres populaires, mais trop enclin à l'illusion et trop porté à faire bon marché des idées traditionnelles et des principes théologiques dans les questions politiques et sociales. Il est moderniste à l'extrême, et son amour excessif de la conciliation le pousse souvent à des concessions fâcheuses et à d'étranges compromissions. Dans son discours du 28 janvier, il a commencé par conter fleurette à M. Waldeck-Rousseau, l'auteur de la loi scélérate contre laquelle s'insurge l'âme de la France catholique.

" Messieurs, a-t-il dit, je ne suis pas né pour la haine. Je suis né pour chercher ce qui peut nous unir et non ce qui peut nous diviser. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

" Dans son discours, M. le président du conseil a dit " que la liberté de penser n'avait pas l'intention de gêner la liberté de croire ".

" M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes. — Non seulement elle n'a pas l'intention, mais elle n'a pas le droit.

" M. Lemire. — J'aime mieux dire que j'ai compris que vous n'aviez ni l'intention ni la volonté de contrarier la liberté de croire. (Bruit sur divers bancs à droite.)

" On sait que je ne suis pas difficile. J'ai l'habitude de certaines critiques. Une dame a même écrit, parlant de moi: " Cet abbé-là doit être franc-maçon. " Eh oui, madame, il l'est.

" Quand on respecte un homme qui est assis au banc du gouvernement, il semble qu'on soit un vendu. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.) "

Bien des catholiques ont estimé que M. l'abbé Lemire choisissait un singulier moment pour proclamer son "respect" envers le juriste persécuteur qui gouverne en ce moment la France. Poursuivant le cours de ses avances trop naïves aux jacobins ministériels, le député d'Hazebrouk a fini par s'attirer une cruelle apostrophe de M. le comte de Mun, qui n'a pu retenir l'expression de sa douloureuse indignation. Voici le compte rendu de l'incident :

" M. Lemire. — Une loi est toujours un peu un acte de résignation mutuelle, de concessions réciproques. Pourquoi? Parce que les lois ne doivent pas être faites pour ou contre une doctrine, pour ou contre une politique; elles doivent être faites pour un pays. Elles sont choses vitales et non pas choses théoriques, elles tiennent compte des nécessités du temps et des contingences du pays. Elles doivent s'appliquer à des faits durables, à des exigences qui soient autant que possible permanentes. Sans cela, il n'y aurait pas lieu de faire aujourd'hui une loi sur les associations; vous pourriez dire à M. le président du conseil: Débarrassez-nous de cette discussion malencontreuse et exécutez les décrets comme autrefois. S'il ne s'agit pour vous que de mettre à la raison quelques moines qui parlent un peu trop haut, eh bien, il ne faut pas de loi pour cela: les décrets suffisent. (Applaudissements à gauche. — Mouvements divers à droite.)

" M. le comte Albert de Mun. — Vous ne devriez jamais, dans les circonstances actuelles, tenir un pareil langage à la tribune.

" M. Lemire. — Permettez-moi, mon honorable collègue, de m'expliquer en termes parlementaires, par conséquent de dire des choses où personne ne pourra voir dans le mot ce qui n'est pas dans ma pensée, à savoir une incorrection à l'égard d'hommes qui sont en premier lieu des absents et, en second lieu, des accusés, par conséquent qui ont un double droit au respect et à la considération. (Interruptions à droite.)"

M. Lemire a eu beau essayer d'atténuer son écart, le mot était lancé. Lui, député ecclésiastique, il semblait justifier l'exécution des fameux décrets de Jules Ferry, faire bon marché de la liberté monastique, et admettre le bien fondé de certaines accusations portées contre les ordres religieux par les francs-maçons régnants. On conçoit que la gauche ait applaudi M. Lemire, et que M. de Mun n'ait pu s'empêcher de lui lancer sa sévère interruption.

Une indisposition de M. Waldeck-Rousseau a suspendu pendant quelques jours l'étude du projet de loi.

\* \* \*

La France vient de perdre un homme qui a joué un grand rôle dans la politique et dans les lettres. M. le duc Albert de Broglie est mort le 19 janvier, à soixante-dix-neuf ans. Il était né en 1821. Le duc de Broglie appartenait à une famille illustre, qui a donné à la patrie des serviteurs éminents. Au dix-huitième siècle, un comte et deux ducs de Broglie furent tour à tour maréchaux de France. Au dix-neuvième siècle, les Broglie se sont surtout distingués dans la politique et dans les lettres. Sous Louis-Philippe, le duc Victor, père de celui à qui nous consacrons ces lignes, joua un rôle parlementaire considérable, et fut chef d'un ministère puissant, qui comprenait des hommes de la valeur de Guizot et de Thiers. Il avait épousé, en 1816, Mademoiselle Albertine de Staël, fille de la célèbre femme de lettres, auteur de l'*Allemagne* et de *Corinne*. Le duc Albert de Broglie naquit de cette union. La duchesse de Broglie, sa mère, était une des personnes les plus accomplies de son temps. Douée d'un esprit élevé et d'une âme d'élite, elle a inspiré une affection profonde à tous ceux qui ont été admis dans son intimité. Guizot avait pour elle un respect qui allait jusqu'à la vénération. Elle avait le malheur d'être protestante, mais le duc était catholique, quoique fortement gallican, et Albert de Broglie fut élevé dans la foi de ses pères, et fut toujours un croyant et un pratiquant sincère.

Il grandit dans un milieu libéral et parlementaire, qui le marqua pour toute sa carrière de son empreinte indélébile. Son père le destinait à la diplomatie, et le jeune prince de Broglie avait déjà été attaché à l'ambassade de Madrid et à celle de Rome, lorsque la révolution de 1848 vint lui barrer cette voie. Trois ans plus tard, le coup d'État du Deux-Décembre acheva de lui fermer pour longtemps le chemin des fonctions publiques. Il tourna alors les efforts de son talent vers les études historiques et littéraires. Dès 1848, il avait commencé à collaborer à la *Revue des Deux Mondes*, et il continua à lui donner des articles jusqu'à la fin de sa vie.

L'un de ses premiers écrits dans la célèbre revue lui valut le redoutable honneur d'une critique mordante de Louis Veuillot. Le jeune écrivain appartenait par sa naissance, par son éducation, par sa formation intellectuelle et politique, à une école que

le grand publiciste avait déjà été forcé plus d'une fois de combattre. Cette école, composée d'anciens gallicans, de parlementaires déçus, de mennaisiens sauvés du naufrage, mais encore quelque peu épris de l'illusion généreuse qui avait séduit leur jeunesse, avait pour mot d'ordre et pour drapeau l'atténuation, la dissimulation des principes immuables du vieux droit catholique, dans leur application aux questions contemporaines. Les adeptes de cette école avaient une foi profonde; ils aimaient l'Église; mais ils redoutaient l'affirmation trop franche de son autorité sociale, et se laissaient aller trop facilement, dans la pratique, à l'amoindrissement de sa doctrine et de sa juridiction. *L'Univers* était le champion de la vérité intégrale, et il avait déjà rompu plus d'une lance avec les tenants du groupe catholico-libéral.

L'article qui mit pour la première fois en présence Louis Veuillot et M. de Broglie était une étude de celui-ci sur un livre d'Alexis de Saint-Priest, intitulé *Histoire de la chute des Jésuites*.

Cette œuvre était écrite dans un fort mauvais esprit. M. de Broglie l'appréciait, cependant, avec une extrême indulgence. Plusieurs fois, auparavant, il avait décoché de loin des traits à *l'Univers* et à ses amis. Louis Veuillot profita de l'occasion pour adresser au jeune écrivain de salutaires vérités. Les lecteurs de la REVUE CANADIENNE nous sauront gré de leur faire goûter quelques pages de cette étincelante critique. En voici le début:

“ M. le prince Albert de Broglie, jeune écrivain déjà remarquable, est un catholique sincère que nous avons l'ennui de compter parmi les plus aigres censeurs de nos efforts et de nos opinions. Ces hommes qu'on a vus partout au premier rang dans la défense des intérêts religieux et qu'on a nommés le *parti catholique*, paraissent lui déplaire extrêmement. Tout ce qu'il écrit, quoique fort décent, renferme quelque pointe à leur adresse... Cette fécondité devient importune... Il y a longtemps que nous aurions pu le dire, nous avons voulu attendre que notre jeune Caton eût jeté cette gourme d'éducation et de famille. Ses convictions notoires, les services qu'il serait en état de rendre à la cause religieuse, nous touchaient plus que ses taquineries et nous engageaient à lui donner du temps. Nous le nommons pour la première fois. Il avouera que nous n'avons pas été pressés de nous défendre et que la modération est de notre côté... Mais voici qu'il n'a plus l'excuse de l'extrême

jeunesse : dans son intérêt même il faut l'avertir. A notre avis, s'il ne change pas de voie très promptement, il perdra sans fruit les dons heureux qu'il a reçus ; il ne sera qu'un politique et un écrivain vulgaires. C'est ce que nous espérons lui faire entrevoir à l'occasion d'un article qu'il vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes*, sur le comte Alexis de Saint-Priest."

Louis Veuillot exécutait alors, d'une plume vengeresse, le livre détestable de cet écrivain élégamment et sournoisement diffamateur, et, du même coup, il censurait sévèrement la déplorable bienveillance de M. de Broglie : " Qu'il y prenne garde, écrivait-il. Être catholique, c'est un grand don, précieux même pour la vie présente, plus précieux que jamais en nos temps de vérités diminuées et d'immenses incertitudes. Mais il faut l'être tout à fait. Ne l'être qu'à demi, c'est une pitié et un effroyable embarras. Le fuyard est affaibli du poids de son épée et de son armure. Dès qu'un catholique ne se propose pas résolument de combattre les erreurs du monde, il devient le plus méprisé de leurs courtisans. Ses convictions, qu'il craint de montrer et qu'il ne peut entièrement cacher, le rendent hésitant, timide et gauche. Il ne fait bien nulle part ; il ne contente ni le bon ni le mauvais parti, ni lui-même. Vainement il se targue de raison, de sens modéré, d'impartialité, de sagesse ; personne ne s'y trompe. Il n'est point un sage et ne passe point pour un sage : il est un amphibie, bientôt connu et authentique. En politique, le caractère général de ces amphibiés est l'effacement et l'intrigue ; en littérature le lieu commun ; en tout, l'indécision, l'humeur quinquese, la jalousie, la stérilité.

" Avec son nom, son talent, son patriciat, M. Albert de Broglie est appelé sur la scène du monde, et il sait trop ce qu'il vaut pour vouloir s'en exclure. Il y paraîtra, il sera remarqué. Eh bien ! qu'il s'en souviene : s'il ne se range pas franchement du côté de l'Eglise, nom, talent, fortune, tout ne lui servira qu'à faire partout les *interim*. Dans le tiers-parti, il jouera les utilités ; dans les recueils philosophiques et littéraires, il dévidera proprement des pauvretés. Il le sentira, il s'aigrira ; la critique, nous disons celle du monde, celle qu'il redoute, ne le ménagera pas toujours : quand on a du sang de Necker dans les veines, c'est tout ce qu'il faut pour faire à l'opinion quelques-uns de ces sacrifices exorbitants que l'on regrette trop tard, et que l'on risque de ne pouvoir assez réparer. . . Nous conjurons très sincèrement et très cordialement M. Albert de Broglie d'y

songer, et d'y songer dès maintenant. Mon Dieu ! nous ne lui demandons pas de se compromettre, d'attacher le grelot, de n'avoir point d'amis, de recevoir les premiers coups et les derniers ; d'imiter ces hommes dont il trouve que les combats furent " sans péril ", et qui, cependant, ont bien exposé et sacrifié quelque chose, quand ce ne serait que le plaisir et l'honneur de recevoir ses compliments. Qu'il fasse autrement, qu'il fasse mieux, qu'il leur montre à mieux faire ; mais qu'il fasse quelque chose ! Ne peut-il rester gentilhomme, homme du monde, devenir même académicien, sans toutes ces révérences et toutes ces embrassades prodiguées à l'ennemi ? Qu'il essaie d'arriver à l'Académie et ailleurs, autrement qu'en grattant à l'huis du lieu commun. Il y a une meilleure porte, par où quelquefois peut passer un homme tout entier. Nous voudrions que cette porte fût celle des catholiques ; car il leur est plus glorieux et plus profitable d'y attendre en essayant de la forcer, que d'ouvrir l'autre avec le vulgaire passe-partout de la philosophie honnête et du christianisme modéré."

Cet article dut sembler cuisant à M. de Broglie et à ses amis. Il contenait pourtant d'utiles conseils.

Quelques années plus tard, ce fut avec dom Guéranger que M. de Broglie eut maille à partir. Il avait publié un important ouvrage, *l'Église et l'Empire romain au IV<sup>e</sup> siècle*. Cette œuvre de longue haleine n'était point sans valeur. Elle fut considérée comme le principal titre de M. de Broglie quand il fut question pour lui de l'Académie. Mais les incontestables qualités de composition et de style déployées par l'auteur étaient déparées par un vice capital. Une part trop étroite y était faite au surnaturel dans l'établissement du christianisme. Le savant abbé de Solesmes, ayant aperçu ce grave défaut dans une œuvre applaudie, crut qu'il était de son devoir de le signaler pour l'empêcher de nuire. Il prit la plume et publia dans *l'Univers* vingt-quatre articles où le naturalisme dans l'histoire était combattu avec vigueur et éloquence. Ces articles, recueillis et complétés, formèrent un beau volume de cinq cents pages, plein d'érudition et de doctrine, intitulé : *Essai sur le naturalisme contemporain*.

Comme on le voit, M. de Broglie eut de bonne heure des contradicteurs illustres.

Sans abandonner la *Revue des Deux Mondes*, il se joignit, vers 1856, à MM. de Montalembert, de Falloux, Augustin Cochin et au père Lacordaire, pour donner au *Correspondant* une im-

pulsion et une direction nouvelles. Et il fit paraître dans cette publication plusieurs études où son talent se développait de plus en plus. En 1863, il fut élu membre de l'Académie française, où siégeait déjà son père. Il succédait à Lacordaire.

La chute de l'Empire, en 1870, lui ouvrit une nouvelle arène. Élu à l'Assemblée nationale par le département de l'Eure, il fut aussitôt reconnu comme l'un des chefs de la droite conservatrice et monarchique. M. Thiers le nomma ambassadeur à Londres. Mais bientôt, contraint de combattre la politique de cet homme d'État, il donna sa démission, et vint prendre en Chambre la direction de la lutte parlementaire contre le gouvernement présidentiel. Cette lutte aboutit, le 24 mai 1872, au renversement de M. Thiers, et à son remplacement par le maréchal Mac-Mahon. M. de Broglie devint premier ministre sous le nouveau président. C'est alors qu'eurent lieu les tentatives de restauration monarchique, en faveur du comte de Chambord, tentatives qui aboutirent à un si triste avortement, dans l'automne de 1873. Les événements sont encore trop près de nous, pour qu'il soit possible de faire, avec une équité parfaite, la part de responsabilité de chacun dans cet échec.

À défaut de monarchie, M. de Broglie travailla à organiser le septennat du maréchal Mac-Mahon. Renversé du pouvoir en 1874, il y fut rappelé par le maréchal en 1877, lors du coup d'État du 16 mai. La tâche qu'il assumait dans cette crise était impossible à accomplir; la cause qu'on le chargeait de défendre était désespérée, et il le savait parfaitement. Mais il avait à un haut degré le sentiment du devoir, et il accepta la défaite imminente et l'impopularité qui devait en être la compagne inévitable. On sait quel fut le résultat du 16 mai. Le parti républicain triompha et s'empara du pouvoir qu'il détenait encore.

Durant sa carrière politique, en dépit de certaine déféctuosité vocale, M. de Broglie prit rang parmi les orateurs parlementaires les plus souples, les plus corrects, les plus diserts et les mieux écoutés.

Vaincu sans espoir, il retourna à ses labeurs intellectuels. Il parut encore de temps à autre à la tribune du sénat, dont il était devenu membre après 1875, et où il siégea jusqu'en 1885. Mais écarté alors de la Chambre Haute comme de l'Assemblée, il se consacra uniquement à ses travaux d'histoire. Il publia successivement: *le Secret du Roi, Frédéric II et Louis XV, Frédéric II et Marie-Thérèse, Marie-Thérèse impératrice*. Ces livres où se déploie une érudition sûre et abondante, et qui sont écrits en un



style admirablement adapté au sujet, forment la partie la plus solide et la plus brillante de son œuvre. Elles ont conquis les suffrages unanimes de la critique, et ont classé M. de Broglie parmi les maîtres historiens de notre époque.

M. de Broglie touchait à ses quatre-vingts ans. Sa vieillesse laborieuse et féconde, l'éclat de son talent, sa dignité dans l'éloignement de la vie publique, qu'il avait tant aimée et qui lui avait été si ingrate, sa fidélité aux causes et aux idées qu'il avait servies, commandaient le respect de tous et entouraient son nom d'un prestige qu'il n'avait peut-être pas connu dans ses jours de puissance éphémère. Sa mort a été chrétienne comme l'avait été sa vie. Quelles que soient les réserves commandées par certaines de ses opinions et de ses œuvres, la France perd certainement en lui une de ses plus nobles personnalités, un de ses plus illustres citoyens.

\* \* \*

Un autre disparu de ces dernières semaines, est M. Henri de Bornier, romancier, auteur dramatique, membre de l'Académie française. Né en 1825, il entra dans sa soixante-seizième année. Venu à Paris pour faire son droit, il s'était, comme tant d'autres, senti attiré par la carrière littéraire, et n'avait pas su résister aux séductions des Muses. La première pièce de théâtre qu'il écrivit était intitulé *Dante et Béatrix*. Il remporta coup sur coup plusieurs prix de poésie dans les concours de l'Académie française. Mais sa grande notoriété littéraire date de la représentation de son célèbre drame *la Fille de Roland*, jouée au Théâtre-Français, en 1875.

M. de Bornier avait déjà tenté vainement de faire représenter deux autres pièces, dont l'une avait pour titre *le Mariage de Luther*; toutes deux sont restées inédites. *La Fille de Roland* elle-même avait été écrite avant la guerre de 1870, et elle avait dormi plusieurs années dans les cartons du Théâtre-Français. Enfin, M. Émile Perrin, directeur de cette scène officielle, frappé des qualités dramatiques qu'elle renfermait, se décida à la faire jouer vers la fin de 1874. Sa première représentation eut lieu le 15 février suivant. Le succès fut immense et éclatant. Le poète eût visé à l'actualité qu'il n'eût pas mieux réussi. On eût dit qu'il voulait consoler sa patrie des humiliations et des désastres de l'Année terrible. Et cependant sa pièce avait été composée auparavant. Mais elle venait tout de même à point pour relever les courages et redresser les cœurs courbés

sous la défaite. Un souffle héroïque circulait à travers ces quatre actes débordant du plus pur patriotisme. La conception du drame était heureuse, l'action pleine d'intérêt, l'inspiration noble et soutenue; les vers sonores et bien frappés, les tirades éloquentes abondaient. Dès le premier acte, la ballade des *Deux épées* enleva le succès. Nous ne pouvons résister au plaisir de la faire lire ou relire à nos lecteurs :

La France, dans ce siècle, eut deux grandes épées,  
Deux glaives, l'un royal et l'autre féodal,  
Dont les lames d'un flot divin furent trempées ;  
L'une a pour nom Joyeuse, et l'autre Durandal.

Roland eut Durandal, Charlemagne a Joyeuse,  
Sœurs jumelles de gloire, héroïnes d'acier,  
En qui vivait du fer l'âme mystérieuse,  
Que pour son œuvre Dieu voulut s'associer.

Toutes les deux dans les mêlées,  
Entraient jetant leur rude éclair,  
Et les bannières étoilées  
Les suivaient en flottant dans l'air !  
Quand elles faisaient leur ouvrage,  
L'étranger frémissant de rage,  
Sarrazins, Saxons ou Danois,  
Tourbe hurlante et carnassière,  
Tombait dans la rouge poussière  
De ces formidables tournois !

Durandal a conquis l'Espagne,  
Joyeuse a dompté le Lombard ;  
Chacune à sa noble compagne  
Pourrait dire : Voici ma part !  
Toutes les deux ont par le monde  
Suivi, chassé le crime immonde,  
Vaincu les païens en tout lieu ;  
Après mille et mille batailles,  
Aucune d'elles n'a d'entailles,  
Pas plus que le glaive de Dieu !

Hélas ! La même fin ne leur est pas donnée :  
Joyeuse e-t fière et libre après tant de combats,  
Et quand Roland périt dans la sombre journée,  
Durandal des païens fut captive là-bas !

Elle est captive encore, et la France la pleure ;  
Mais le sort différent laisse l'honneur égal,  
Et la France, attendant quelque chance meilleure,  
Aime du même amour Joyeuse et Durandal !

On conçoit l'émotion profonde et l'enthousiasme patriotique avec lesquels furent accueillis ces beaux vers, à ce moment où tous les cœurs français étaient encore saignants des blessures reçues en 1870. Les passages émouvants étaient nombreux dans cette noble pièce. Que l'on nous permette de citer les vers grandioses que le poète met dans la bouche de Charlemagne

au troisième acte. Le vieil empereur essaie d'évoquer devant ses regards l'avenir de la France :

Dans le livre des temps pour mon regard ouvert,  
O France ! je lirai ta gloire ou tes revers !  
Ta gloire ! oh ! puisse-t-elle, aux époques prochaines,  
Croître en s'affermissant comme croissent les chênes,  
Offrir l'abri superbe et l'ombre de son front,  
Nation maternelle aux peuples qui naîtront ;  
Afin qu'on dise un jour, selon mon espérance :  
Tout homme a deux pays, le sien et puis la France !

*La Fille de Roland* fut l'un des plus grands succès dramatiques du siècle. Du jour au lendemain, Henri de Bornier devint célèbre. Et l'on eut ce spectacle d'un poète entrant soudain dans la renommée, à cinquante ans, après trente ans de labeurs et d'obscurité relative. En 1893, il fut élu membre de l'Académie française.

M. de Bornier a donné, depuis 1875, d'autres pièces d'une valeur réelle : *les Noces d'Attila*, *le Fils de l'Arétin*, *France... d'abord!* Il a aussi écrit des romans d'une lecture agréable, comme *la Lizardière*, et *le Jeu des Vertus*.

Il était depuis longtemps bibliothécaire de l'Arsenal.

Chrétien sincère, citoyen profondément épris de la grandeur de son pays, le vicomte de Bornier laisse le souvenir d'un homme de bien. La France perd en lui une de ses plus pures figures littéraires.

\* \* \*

L'Espagne a été récemment en proie à des troubles et à des émeutes, à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la république espagnole, et de la présence du comte de Caserte au mariage de son fils avec la princesse des Asturies, Maria de las Mercedes.

Celle-ci est la fille aînée d'Alphonse XII et de Marie-Christine d'Autriche, la reine régente. Elle est née en 1880. Sa sœur cadette, Marie-Thérèse, est née en 1882. Et son frère Alphonse XIII, le petit roi, est né en 1886.

La princesse des Asturies a épousé le prince Charles de Bourbon, fils du comte de Caserte. Ces princes appartiennent à la branche des Bourbons de Naples. Le comte de Caserte est le petit-fils de Ferdinand II, roi de Naples, mort en 1858. Il a pris part aux insurrections carlistes, et sa présence à Madrid a porté ombrage aux partis avancés, qui ont manifesté avec violence dans les rues et sur les places publiques. Le tout va résulter en un changement ministériel; senor Silvela va succéder à senor Azcarraga, comme premier ministre.

\* \* \*

En Italie le gouvernement Saracco a été défait et remplacé par le ministère Zanardelli. Le nouveau roi Victor-Emmanuel II a manifesté son esprit d'initiative en se réservant le choix des ministres de la guerre et des affaires étrangères.

\* \* \*

En Hollande, la reine Wilhelmine a épousé, au milieu d'une grande pompe, le prince de Mecklembourg-Schwerin. La reine Wilhelmine est née du second mariage du feu roi Guillaume III avec la princesse Emma de Waldeck.

De son premier mariage il avait eu deux fils, le prince Guillaume et le prince Alexandre, morts tous deux avant leur père.

\* \* \*

Au Canada, la session fédérale est commencée depuis le 6 février. Le discours du trône ne contient rien de saillant.

Le nouvel orateur de la chambre des Communes est M. Brodeur, député de Rouville. Le nouveau président du Sénat est l'honorable sénateur Power.

L'opposition conservatrice a fait choix d'un chef; c'est M. Borden, député d'Halifax qui a eu ce redoutable honneur. M. Borden est encore un jeune homme, il est âgé de 45 ans. On fait beaucoup d'éloges de son caractère et de ses talents. On lui a adjoint comme lieutenant M. Monck, député de Jacques-Cartier, qui jouit à bon droit de l'estime universelle.

A Québec, la session provinciale est ouverte depuis le 14 février. Le discours du trône n'annonce aucune mesure importante. Le ministère de la colonisation va être supprimé, la harangue officielle nous en donne la nouvelle, et cette branche de l'administration va être unie au département des Travaux Publics. Le nouvel orateur de l'Assemblée est M. Rainville, député de Montréal.

\* \* \*

La littérature canadienne-française a fait une perte cruelle par la mort de M. Arthur Buies, écrivain brillant et original, qui avait jadis affligé les esprits religieux par ses témérités de jeunesse, mais qui s'était depuis plusieurs années, réconcilié avec l'Église, et qui est mort en chrétien sincère. Il occupera une place à part dans nos annales littéraires.

Chs Chapais.

Québec, 25 février 1901.

## A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES <sup>(1)</sup>

**Bibliothèque Bleue.**—C. Paillart, imprimeur-éditeur, Abbeville. Chaque volume, 65 cts.

M. C. Paillart, l'éditeur bien connu des brochures illustrées de Propagande Catholique vient de commencer une nouvelle série de romans pour tous.

Faire des ouvrages qui dirigent vers le bien les esprits et les cœurs et qui montrent les réalités de la vie, au lieu de surexciter uniquement les imaginations; publier des récits après la lecture desquels on se sente en quelque sorte le désir de devenir meilleur, tel est le double but poursuivi par l'éditeur.

A-t-il réussi dans ce nouvel effort? Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir au hasard un des six volumes qui viennent d'être mis en vente: **Sans Baptême**, par J. de Lias; **La Pupille du Doyen**, par Maurice de Beaumont; **Une Part de Bonheur**, par C. de Lamiraudie; **Fève et Réalité**, par M. Thiery; **Maman Cendrillon**, par Mary Floran; **Main d'Enfant**, par M. Aigueperse.

\* \* \*

**Madame de Sévigné en Bretagne**, par Léon de la Brière (6e mille). Un volume in-18 jésus, 85 cts.

Madame de Sévigné en Bretagne, dont la maison Retaux vient d'éditer le sixième mille, fut le premier ouvrage et l'un des plus brillants succès du sympathique et chevaleresque écrivain dont, l'année dernière, le monde catholique a déploré la perte, Léon de la Brière.

Il y a dans ce volume un vrai régal pour les délicats, et une bien charmante et bien instructive lecture pour tous ceux qui s'intéressent à l'étude littéraire ou sociale de la plus grande époque de l'histoire de la France.

\* \* \*

**Dix-Neuvième Siècle, Esquisses littéraires et morales**, par le R. P. G. Longhaye. Un fort volume in-18 jésus, 85 cts.

Table des matières. — **Première période (1810 à 1830) : Renouveau chrétien.** — Introduction: Les "Causes" de la littérature moderne. — Chateaubriand. — Madame de Staël. — J. de Maistre. — Bonald. — Lamennais. — Lamartine.

\* \* \*

**Les Mégonnus : ce que sont les Religieux, ce qu'ils font, à quoi ils servent**, par le P. A. Bélanger, de la Compagnie de Jésus, ancien élève de l'École Polytechnique. Un vol. in-12. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris. Prix : 65 cts.

Le dessein de ce livre est d'arracher les religieux à ces brumes d'insinuations malveillantes, pour les mettre dans la lumière crue de la vérité. C'est qu'en effet, les objections ne sont pas estompées. Elles se présentent brutales, nettes, comme des *colles* mathématiques, et sont résolues de même, en une langue rapide et souvent pittoresque.

D'abord, étude des *vœux* de religion dans leurs rapports avec la dignité humaine et l'utilité sociale. Il y a là, en particulier sur l'obéissance, des choses qui feront ouvrir de grands yeux à plus d'un.

(1) Tous les ouvrages dont il est rendu compte ici, se trouvent en vente à la librairie C. O. Beauchemin et fils, à Montréal.

Les richesses *scandaleuses* des congrégations sont ensuite étalées sur le tapis, soupesées, comptées, et l'on voit définitivement à combien peu elles se réduisent.

Le chapitre sur les Jésuites est peut-être le plus original. Renvoyant au P. de Ravignan pour "l'Existence et l'Institut des Jésuites," l'auteur s'attache uniquement à cet argument des braves gens : "Les Jésuites honnêtes *ne savent pas*" et il le réfute victorieusement par un amusant mais très exact dilemme.

Enfin, trois chapitres de la plus haute importance tracent, à grands traits, mais avec l'appui de maintes citations, un émouvant tableau des services rendus par ces *méconnus* à la société.

\* \* \*

**La Liberté d'enseignement : Cinquante ans après**, par le P. Joseph Burnichon, de la Compagnie de Jésus. Un vol. in-12. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris. Prix : 75 cts.

*La liberté d'enseignement*, la loi de 1850 en assurait la jouissance. *Cinquante ans après*, hélas ! c'est la République jacobine essayant de reprendre ce que la République libérale avait donné. Comment a été préparé ce retour offensif du monopole universitaire, du hideux monopole, aurait dit Mirabeau, de quels prétextes on s'efforce de la justifier, de quel masque hypocrite on l'affuble, quelles souffrances et quels désastres il tire après soi. Le nouveau livre du R. P. Burnichon traite toutes ces questions d'une si poignante actualité.

\* \* \*

**La Crise sociale**, par George Fonsegrive. Un beau volume in-12, xiv-498 pages, Lecoffre, Paris. Prix : \$1.00.

Dans ce nouvel ouvrage, le Directeur de la *Quinzaine* étudie les diverses questions qui font de notre temps une période critique de l'histoire nationale. Il est ainsi amené à étudier la *Crise du libéralisme*, le *Sens social*, la *Division du Travail social*, l'*Ordonnance sociale*, le *Fondement du droit d'association*, la *Condition du travailleur dans le Socialisme et dans le Catholicisme*, l'*Idée républicaine*, l'*Idée démocratique*. On voit que toutes les questions les plus actuelles et les plus vitales sont traitées dans ce livre, et nous pouvons dire qu'elles le sont avec cette impartiale sérénité, cette abondance de vues et d'informations qui caractérisent tout ce qu'écrit M. Fonsegrive.

\* \* \*

**Jésus mieux connu**, par M. l'abbé Casabianca. 1 vol. in-18. Jésus, chez Ch. Poussiélgue, 15, rue Cassette, à Paris. Prix : 75 cts.

Ce livre s'adresse spécialement aux enfants qui se préparent à la première communion ou qui viennent de la faire. Il se recommande aussi à tous ceux qui les préparent au plus grand acte de leur vie ou leur font les instructions de la persévérance. après. Voici précisément qu'il me tombe sous la main, une de ces belles pages. C'est une conférence donnée au collège de Lévis, le 25 octobre dernier, par M. Ephrem Chouinard. Il démontra aux jeunes auditeurs de son Alma mater, dans ce style élégant et animé qui a fait pendant quelque temps la *Semaine commerciale* de Québec, si attrayante à lire, l'utilité et même la nécessité des fortes études pour ceux qui se destinent à la carrière commerciale. Le conférencier lui-même n'est-il pas la meilleure démonstration de la thèse qu'il soutient dans cette charmante conférence ?

\* \* \*

**L'Avenue des Douleurs**, par Eugène Herdies, plaquette de 48 pages in-18 en style décadent, qu'heureusement nous Canadiens sommes trop peu avancés pour goûter. Nous avons de belles pages de notre littérature naissante à lire sans perdre notre temps à chercher à comprendre ces énigmes.

\* \* \*

**Le Cardinal Wiseman, sa vie et son temps** (1802-1865), par M. Wilfrid Ward. Traduit de l'anglais par l'abbé Joseph Cardon, du diocèse d'Autun. 2 forts vol. in-12. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, à Paris. Prix : \$2.00.

Le cardinal Wiseman est certainement un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur les idées de leur temps ; durant le cours de sa carrière épiscopale, il a sans cesse été mêlé à la vie intime de la nation anglaise, et il est arrivé à faire renaître les sentiments catholiques dans ce pays, privé depuis trois siècles des lumières de la foi. "A côté de Newman, a dit le Père Brémond, à côté de Manning, plus haut peut-être que lui, le premier cardinal de Westminster est, en ce siècle, une des plus chères gloires de l'Église. C'est une belle figure, très romaine et très anglaise à la fois, loyale et noble, simple sous des dehors un peu solennels, prompte aux hautes espérances, entreprenante par instinct et persévérante par vertu."

\* \* \*

**Les Sources de la Régénération sociale**, réimpression de l'écrit publié sur ce sujet, en 1848, par le R. P. Gratry. 3<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-12. Librairie Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, à Paris.

Le siècle s'est achevé bien mauvais, pour la France en particulier.

Dans l'ordre religieux et politique : "Ni Dieu, ni Maître !" a-t-il crié partout. Et la croix, même à l'entrée de nos cimetières, a été abattue, enlevée ! Dans les journaux, dans la rue, dans les réunions, on a vociféré et l'on vocifère : "A bas ceci ! A bas cela !" Hommes et choses, tout y passe. "Chambardement" général, suivant le mot du jour, et à l'ordre du jour.

Dans l'ordre économique, industriel, commercial : "Les affaires, c'est l'argent des autres !" dit-on. Et dupeurs, dupés, exploités, voilà les Français que nous sommes devenus.

Il y a plus : la France se meurt, et va disparaître..., faute de Français. Le mal a porté ses ravages jus qu'au dépeuplement des berceaux !

D'où surgira le salut pour le siècle qui vient ? De la prompte répudiation de ce triste héritage de son devancier ; de la destruction radicale de ce que l'auteur des *Sources de la Régénération sociale* appelle les "Crimes sociaux."

\* \* \*

**Méditations sur les Saints Ordres**, par l'abbé Henri Perreyve. Œuvres posthumes. Nouvelle édition. Un volume in-18 de 194 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, à Paris. Prix : 38 cts.

Où le jeune lévite, qui va se donner à Dieu dans la réception des Saints Ordres, puiserait-il de plus suaves et de plus forts enseignements que sous la plume de l'abbé Henri Perreyve ? Cette âme sacerdotale, l'une des plus exquisées de notre siècle, introduite au service des autels par le P. Pététot, ancien curé de Saint-Roch, supérieur de l'Oratoire restauré par lui, encouragée et fortifiée dans ses retraites par le P. Gratry, de scientifique mémoire, honorée de l'amitié des deux frères Charles et Adolphe Perraud, du P. Chocarne, etc., se révèle à nous tout entière, à cette heure si décisive où elle quitte le monde, dans toute la fraîcheur de la jeunesse et les élans d'une piété si ravissante et si communicative. Il n'est pas jusqu'à la souffrance qui nimbe cette physiologie idéalement transfigurée par la grâce d'une auréole incomparable. La mélancolie, comme la nostalgie de l'invisible, ajoute encore à sa beauté.

Le charme et l'intérêt de ces *Méditations*, c'est de la faire revivre. Elles seront toujours le livre aimé des jeunes gens à qui Dieu daigne révéler le prix des âmes et la sublimité du sacerdoce.

\* \* \*

**Lettres à des Religieuses**, d'après M<sup>me</sup> de Maintenon, publiées par le R. P. Libercier, de l'Ordre de Saint-Dominique. Un volume in-18 de xvii-317 pages. Ancienne maison Douniol, P. Téqui, libraire éditeur, 29, rue de Tournon, à Paris. Prix : 25 cts.

On a dit de sainte Catherine de Sienne : "Aucune époque plus que la nôtre ne gagnerait à voir se vulgariser les enseignements de cette femme si sage." Il nous semble que la même remarque s'applique à Mme de Maintenon. Jamais peut-être l'éducation des filles n'a engendré tant de controverses, jamais la formation des maîtresses, religieuses ou laïques, n'a autant occupé les esprits et surtout appelé l'attention de l'Eglise. Tout a été fait pour sortir de la tradition et pulvériser les vieilles méthodes, comme la révolution avait fait table rase de l'ancien régime. Or, de tels excès entraînent avec eux leur propre condamnation. Les novateurs ne s'avancent point impunément sur un terrain nouveau, s'ils ne tiennent d'une main vigoureuse et sûre le pas-é que veulent modifier leurs théories.

La qualité dominante de Mme de Maintenon a été la mesure et le bon sens. Qu'en pense votre solidité ? lui disait le roi, dans ses difficultés et ses doutes. Tant de sagesse, tant de jugement pratique, l'illustre fondatrice de Saint-Cyr les puisait dans la prière, aux pieds du crucifix, qui est pour les âmes d'élite, le livre où l'on apprend tous les secrets de la vie présente et de la vie future. C'est donc là, dans l'intimité avec le Sauveur, dans la joie du renoncement, de l'oubli de soi-même et du monde qu'elle venait puiser, avec les lumières nécessaires à l'organisation de Saint-Cyr, ces conseils de direction, cet esprit intérieur qui faisaient de ces lettres aux religieuses comme un merveilleux programme d'ascétisme et de sainteté. Comme Jeanne de Chantal, la fondatrice de la Visitation, elle a le don de discernement des esprits. C'est une femme d'une piété profonde, mais en même temps simple, douce, grave, sérieuse, sans cesser d'être aimable, enjouée, indulgente : "La grâce, disait-elle, n'est pas incompatible avec la dévotion dans les personnes de notre sexe." Cette phrase eût pu lui servir de devise, car elle explique toutes les vicissitudes de sa fortune si étrange et si extraordinaire ; elle explique encore l'à-propos d'une publication que feront bien de méditer les religieuses enseignantes de notre temps. Elles y apprendront à marcher sur les pas de celle qui disait : "Rien ne m'est plus cher que mes enfants ; j'en aime tout, jusqu'à leur poussière."

\* \* \*

**L'Idée du Sacerdoce et du Sacrifice de Jésus-Christ**, par le R. P. de Condren, de l'Oratoire, avec des additions par un Père de la même congrégation. Edition revue et augmentée par un bénédictin de la congrégation de France. Librairie Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, à Paris. Prix : 75 cts.

Ce livre du P. de Condren a joui depuis son apparition au xvii<sup>e</sup> siècle, d'une juste célébrité. Des éditions successives ont prouvé que le public catholique savait apprécier la profonde science théologique et la doctrine mystique de l'un des plus savants écrivains de la congrégation de l'Oratoire. Cette édition, qui se fait remarquer par le soin des éditeurs à choisir le meilleur texte, et à corriger les fautes des éditions précédentes, rencontrera, nous n'en doutons pas, le même succès.

A. L.